ÉDITION DE L'INDRE-ET-LOIRE

www.lepicentre.online

L'ÉPICENTRE

#004
MENSUEL MAI 2020

L'actualité économique et sociétale du Val de Loire ■ Gratuit

37

Le dossier

"Les circuits courts visent le temps long"

P22 à 29

P4 à 10

■ Édition spéciale : Crise du Covid Aides aux entreprises

P11

■ Les résidences séniors s'adaptent à la crise

P13

■ Inovalys, la biologie au service de la santé animale

P31

■ Lancement de la plateforme "J'aime le Val de Loire"

édito

Avec une date de déconfinement annoncée pour le 11 mai (dont les contours restent encore à dessiner à l'heure où nous imprimons ces lignes), on se surprend à espérer entrevoir enfin « le bout du tunnel ».

Pourtant la reprise semble encore bien loin pour bon nombre de secteurs d'activité et notamment pour les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, parmi les plus touchés, qui n'ont à ce jour aucune visibilité sur le moment où ils pourront reprendre leur activité..

Tous contraints à « réinventer » - nos modes de vie, nos habitudes de consommation, nos méthodes de travail - il y a pourtant de belles initiatives qui émergent de cette crise.

C'est cette mobilisation exceptionnelle des acteurs privés et publics, des particuliers comme des chefs d'entreprise, au service de tous et notamment des personnels de la « première ligne », que nous avons voulu valoriser dans cette édition.

Et si nos vies sont bouleversées, il semblerait que cela puisse profiter à une nouvelle habitude des Français qui, du fait des restrictions de circulation, plébiscitent plus que jamais les circuits courts, les produits locaux et leurs commerces de proximité.

Tendance durable ou effet d'aubaine ? C'est l'attitude des consommateurs dans le « monde d'après » qui en décidera. C'est en tout cas l'un des effets positifs de cette crise : le regard porté par les Français sur nos agriculteurs, en raison de leur capacité à nourrir la population.

Vous retrouverez ainsi dans notre dossier spécial du mois, un tour d'horizon des initiatives prises dans la région Centre-Val de Loire, pour « rapprocher le champ de l'assiette » !

Bonne lecture et prenez-soin de vous,

La Rédaction

L'ÉPICENTRE
www.lepicentre.online

Mensuel gratuit
#004
Mai 2020

Groupama Up/Espace entreprises, 2 avenue de Châteaudun CS1319 - 41013 Blois Cédex • 02 54 74 30 39

• Président
François Delaisse
• Directrice de la publication
Delphine Sergheraert
direction@lepicentre.online
• Rédaction
L'équipe L'Épicentre
• Relations extérieures
Philippe Duisit - 06 33 22 43 19
• Contact commercial
Philippe Massicot
06 45 76 98 51
• Impression
Imprimerie Baugé, Descartes
• Graphisme
DCO'M Sabine Virault
06 83 05 56 51

IMPRIM'VERT

PEFC 10-31-1080

LES ÉDITIONS DE L'ÉPI - S.A.S. Au capital de 10 000 euros - Siret 53804876000028 - Dépôt légal à parution - ISSN 2110-7831
Toute reproduction complète ou partielle du contenu de ce journal est interdite sauf accord préalable de la direction.

250 agents sur le terrain

Secteur d'intervention :
Paris Ile-de-France
Yonne
Région Centre-Val de Loire

DIAMANT NETTOYAGE

Propreté et Services Associés

QUALIPROPRE

PME - PMI | Tertiaire | Immobilier | Commerce | Remise en état

Syndics de copropriété, syndics bénévoles, agences immobilières et résidences étudiantes

Nous prenons intégralement en charge le nettoyage des parties communes des résidences : entretien des cages d'escalier, des halls d'entrée, sans oublier le service de répurgation.

Nous intervenons également dans les parties privatives : remise en état après déménagement, ménage express, shampouinage des moquettes.
Remplacement du régisseur.

Tertiaire

Entretien quotidien de bureaux, locaux sociaux et administratifs.

Domaine médical et paramédical

Cabinets médicaux, cabinets dentaires, centres de radiologie, pharmacies mais aussi cliniques vétérinaires , nous font confiance pour l'entretien ménager quotidien de leurs locaux.

Surface commerciale alimentaire et autres - Entrepôt logistique

Nous assurons l'entretien des surfaces de vente, des vitrines réfrigérées, des chambres froides, ainsi que des évaporateurs.

Hôtellerie

Nous assurons l'entretien des parties communes ainsi que le ménage express et complet des chambres.

Inondation - Incendie

Dans le cadre de notre partenariat avec des assurances et des cabinets d'experts nous effectuons :
- décontamination après incendie, nettoyage des suies de l'immobilier, évacuation des déchets...
- déshumidification après dégât des eaux ou inondation (cat/nat2016) : mise en place d'appareils d'assèchement, désinfection des locaux, dépose et évacuation des revêtements...
- rénovation après sinistre (réseau d'artisans)

Remise en état après travaux

Dépoussiérage, nettoyage, décapage et traitement de tous supports.
Nettoyage des bardages sur toute hauteur.

Vitrerie

Nettoyage de la vitrerie en deux faces, utilisation d'appareils spécifiques pour travail en hauteur (système eau osmosée, perche, nacelle..).

Pour toute demande d'information, contactez nous

Tél. : 02 38 51 18 19 - Fax 02 38 66 35 47

contact : diamant45@orange.fr

Diamant nettoyage - ZAC de la Nivelle - 150, rue des Moulins - 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Confinement et continuité économique

Les activités recevant du public ou spécifiques sont concernées par l'obligation de fermeture (cf. arrêtés du 14 et 15 mars et décret du 23 mars). C'est une mesure de santé publique destinée à éviter une plus large propagation du virus. Pour les autres secteurs, le principe est la continuité de l'activité, en appliquant les mesures adaptées.

Ces adaptations sont de nature à garantir la protection des salariés, tout en assurant le maintien de l'activité économique, indispensable à nos approvisionnements et au maintien de nos services publics. Aux termes de la loi, *« l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés »* et il doit veiller à *« l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. Ainsi, il n'incombe pas à l'employeur de garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques mais de les éviter le plus possible et s'ils ne peuvent être évités, de les évaluer régulièrement en fonction notamment des recommandations du gouvernement, afin de prendre ensuite toutes les mesures utiles pour protéger les travailleurs exposés. »*

L'entreprise a notamment les 2 obligations suivantes :

- Le télétravail est la règle impérative pour tous les postes qui le permettent (a minima jusqu'au 11 mai et fortement recommandé par la suite).
- Les gestes barrière et les règles de distanciation au travail pour les emplois non éligibles au télétravail doivent impérativement être respectées.

Par ailleurs, il est également conseillé aux employeurs, de consulter le site internet de leur branche professionnelle pour compléter avec les conseils et préconisations propres à leur secteur d'activité et à leur métier.

Info : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Employeurs-protegez-au-mieux-vos-salaries-face-a-la-pandemie
Info : https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid19-quelles-mesures-l-employeur-doit-il-prendre-pour-proteger

Vous recherchez du gel hydroalcoolique et des équipements de protection individuels ?

Page d'information concernant des possibilités d'approvisionnement en masques et en gel hydroalcoolique (GHA).
http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Masques-et-gels-GHA-lesquels-choisir-Comment-s-approvisionner-ensecurite?var_mode=calcul

Afin de favoriser les initiatives locales, la Région Centre-Val de Loire et DEV'UP ont décidé de lancer une plateforme régionale de mise en relation entre les acteurs économiques locaux (professionnels, associations et collectifs) souhaitant répondre à la pénurie en matière d'équipements de protection individuelle (EPI) homologués : https://equipements-protection-centre-val-deloire.fr/

Point sur les différentes mesures prises par les institutions et contacts utiles associés

Depuis le début de la crise sanitaire, DEV'UP, l'agence de développement économique de la Région Centre-Val de Loire, a engagé un important travail de recensement des différents dispositifs de soutien proposés aux entreprises de la région touchées par l'épidémie de Coronavirus, ainsi que des contacts locaux, régionaux et nationaux pouvant les aider.

Ces documents très détaillés et complets ont été conçu pour les membres du Réseau des Développeurs Economiques de la région coordonnés par Dev'Up, afin qu'ils puissent accompagner au mieux les entreprises de nos territoires.

Nous avons à notre tour compilé les principales informations et mises à jour suite aux dernières annonces gouvernementales du 15 avril 2020.

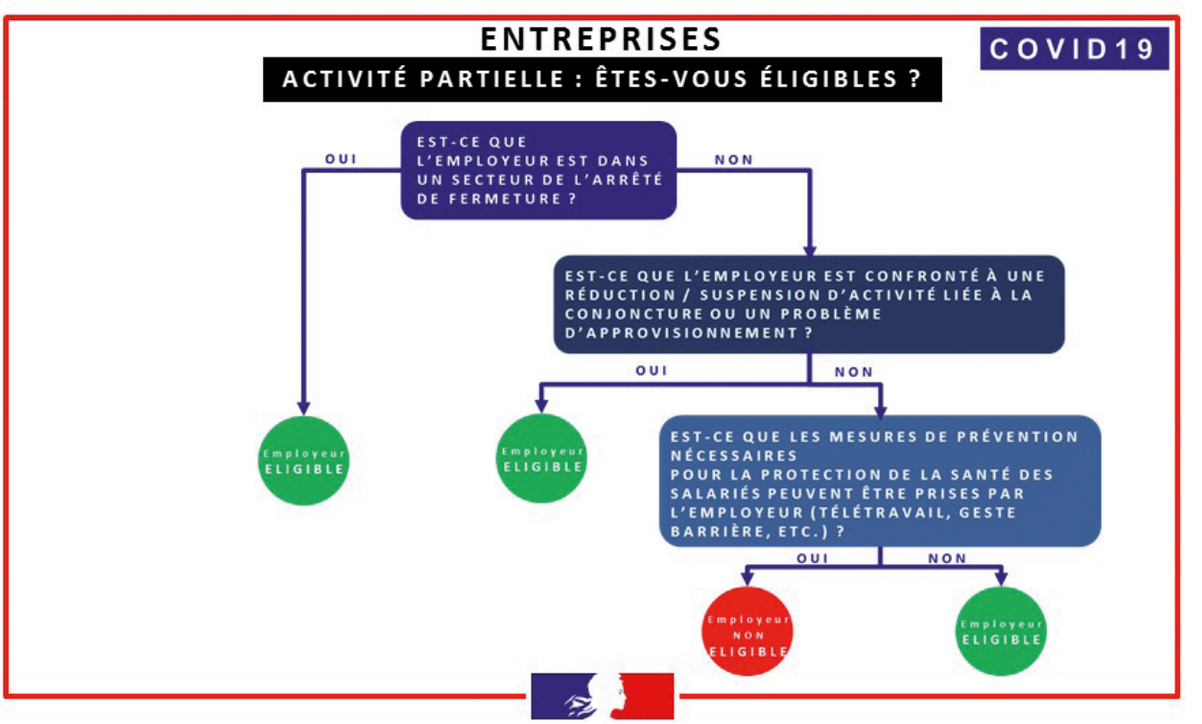

Démarche d'activité partielle (Ministère du Travail / Direccte Centre-Val de Loire)

Afin de limiter les conséquences d'une baisse d'activité, liée à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a souhaité redimensionner le dispositif d'activité partielle (aussi appelé « chômage partiel ou technique »). Les éléments ci-dessous précisent les nouvelles règles applicables aux demandes d'indemnisation qui ont été déposées au titre des heures chômées à compter du 1er mars 2020.
La baisse temporaire d'activité peut prendre deux formes différentes :
• Une réduction du temps de travail en dessous de la durée légale hebdomadaire ou, lorsqu'elle est inférieure, la durée collective du travail de l'établissement ;
• Une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement, pendant laquelle les salariés sont en inactivité totale quelle que soit la durée de la fermeture, dans la limite cependant du contingent annuel d'heures indemnisables.

En pratique :
Dans un délai de 30 jours à compter de la mise en activité partielle des salariés, l'employeur effectue une demande d'autorisation d'activité partielle sur le site https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/
Après réception du dossier et instruction, la Direccte notifie sa décision à l'entreprise, par courriel, sous 48 h. Cette décision ouvre le droit à l'application du régime légal de l'activité partielle. L'absence de réponse sous 48 h vaut décision d'accord.
• À l'échéance habituelle de la paie, l'employeur verse aux salariés une indemnité égale à 70 % de leur rémunération brute (sur la base de la rémunération brute prise en compte pour le calcul de l'indemnité de congés payés). Attention : l'indemnité horaire ne peut être inférieure au Smic net horaire.
• L'employeur adresse sa demande d'indemnisation sur le site https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/

Contact Indre-et-Loire
Tél. 02 47 31 57 01
centre-ut37.activite-partielle@direccte.gouv.fr

Merci de ne pas utiliser ces lignes téléphoniques pour des questions liées à l'accès au site internet, car cela ne relève pas de la DIRECCTE départementale et a pour conséquence d'encombrer les lignes déjà très chargées.

URSSAF / MSA : Echéances sociales

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, et conformément aux différentes annonces du Président de la République, le réseau des URSSAF prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises. L'employeur peut reporter ou partie des cotisations salariales et patronales, jusqu'à nouvel ordre.

Quelques remarques :
• Prélèvement automatique des charges : de nombreuses entreprises sont en prélèvement automatique pour leurs charges. Pour ne pas être prélevé, il faut supprimer le prélèvement pour passer en télépaiement. Si l'échéance à venir est rapprochée (moins de 5-6 jours), l'ordre de prélèvement est déjà parti, donc il faut bloquer le prélèvement et prévenir l'URSSAF dès que possible pour discuter d'un échelonnement, les frais bancaires seront pris en compte par l'URSSAF.
• Envoi des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) : les entreprises sont tenues de faire leurs DSN même si elles souhaitent reporter le paiement de leurs charges. Elles peuvent modifier dedans le montant du paiement pour le minorer, voire mettre 0, mais les DSN doivent être établies.
• En cas d'activité partielle, l'indemnité versée au salarié n'est pas assujettie aux cotisations et contributions patronales et salariales de Sécurité sociale. Néanmoins, elle reste soumise à la CSG mais au taux de 6,20 % et à la CRDS au taux de 0,50 % (après abattement de 1,75 %). Ce régime social s'applique également au complément d'indemnité versé par l'employeur, en application d'un accord collectif ou d'une décision unilatérale.

Afin d'aider les employeurs dans leurs démarches des employeurs, l'URSSAF a déployé un Assistant Virtuel et une FAQ mise à jour en temps réel à retrouver ici : https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html

Pour les professions libérales et travailleurs indépendants

Pour les travailleurs indépendants et les professions libérales, l'échéance mensuelle du 20 avril n'a pas été prélevée. Le montant de cette échéance sera lissé sur les échéances ultérieures (mai ou juin à décembre).
En complément de cette mesure, les travailleurs indépendants et professions libérales peuvent :
• Effectuer depuis l'ouverture de la plateforme le 9 avril et jusqu'au 12 juin, la déclaration sociale des indépendants (DSI) en ligne sur le site www.net-entreprises.fr, et bénéficieront ainsi au plus tôt de la régularisation des cotisations 2019 et du lissage des cotisations 2020 ;
• Demander un ajustement de l'échéancier de cotisations pour tenir compte d'ores et déjà d'une baisse de revenu, en réévaluant le revenu 2020 sans attendre la déclaration annuelle en 2021.

L'aide CPSTI RCI (Régime Complémentaire des Indépendants) COVID-19

Les artisans/commerçants relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), percevront une aide « CPSTI RCI COVID-19 ». Il n'y a aucune démarche à réaliser.
Cette aide versée, fin avril, à tous les artisans/commerçants :
• Relevant du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI)
• En activité au 15 mars 2020
• Immatriculés avant le 1er janvier 2019
Elle est cumulable avec le Fonds National de Solidarité en place par le gouvernement.

Montant de l'aide :
• Plafonné à hauteur des cotisations et contributions sociales RCI versées au titre de l'exercice 2018 ;
• Plafonné à 1250 € nets d'impôts et de charges sociales.

Pour les entreprises relevant de la MSA

La MSA se mobilise pour accompagner les entreprises agricoles et propose un dispositif exceptionnel pour les échéances du mois d'avril.
Pour les exploitants : Le prélèvement des échéances mensuelles de mars et d'avril est suspendu. Pour les appels fractionnés, la date limite de paiement du 1er appel provisionnel est reportée au 30 juin.

Contact : ***https://berry-touraine.msa.fr/lfy/fr/nous-contacter***

Une plateforme téléphonique est disponible 7 jours sur 7, 24 h sur 24, pour répondre aux questions non médicales : **0800 130 000** (appel gratuit).

DGFIP - Report et/ou modulation des échéances fiscales

Les entreprises (ou les experts-comptables qui interviennent pour des clients dans cette situation), peuvent demander un étalement ou un report de vos échéances fiscales auprès du service des impôts des entreprises (SIE) ou de la DGE pour les grandes entreprises. Les reports sont accordés pour un délai de trois mois sans aucune pénalité et sans aucun justificatif.
Les demandes de report ne concernent que les impôts directs, le paiement de la TVA et du prélèvement à la source est donc bien dû aux échéances prévues sans décalage de celles-ci. La TVA peut néanmoins être remboursable lorsque l'entreprise a acquitté davantage d'impôt qu'elle n'en a collecté.
Les entreprises impactées par le coronavirus peuvent solliciter des délais de paiement auprès de leur service des impôts des entreprises via le formulaire suivant : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
Pour faciliter l'ensemble des démarches, la DGFiP met à disposition un modèle de demande, disponible sur le site www.impots.gouv.fr, à adresser au service des impôts des entreprises.
=> Voir « Documentation utile » à la page : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751

CONTACT Indre-et-Loire
Direction Départementale des Finances Publiques
Tél secrétariat : 02 47 21 73 00
ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr

• Tours
Tél. 02 47 21 71 85
sie.tours-sud@dgfip.finances.gouv.fr

• Amboise
Tél. 02 47 21 43 53
sip-sie.amboise@dgfip.finances.gouv.fr

• Loches
Tél. 02 47 91 16 53
sie.loches@dgfip.finances.gouv.fr

• Chinon
Tél. 02 47 93 55 88
sie.chinon@dgfip.finances.gouv.fr

DGFIP - Fonds national de solidarité

Ce fonds a été créé par l'État, les Régions et certaines grandes entreprises pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), particulièrement touchées par les conséquences économiques du Covid-19. Ce fonds de solidarité permet de verser une aide directe aux entreprises concernées en complément d'autres mesures ou d'autres aides qu'elles peuvent avoir par ailleurs. Le fonds de solidarité est institué pour une durée de trois mois. Sa durée d'intervention pourra être prolongée par décret pour une durée d'au plus trois mois.
Ce fonds s'adresse aux entreprises ayant débuté leur activité avant le 1er février 2020, qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public (même s'il y a une activité résiduelle telle que la vente à emporter, la livraison et les retraits de commandes, le « room service ») ou d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % en mars 2020 par rapport à mars 2019 et qui n'ont pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020.

Ce fonds s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs), à l'exception de celles appartenant à un groupe, ayant :
• Un effectif inférieur ou égal à 10 salariés ;
• Un chiffre d'affaires HT (ou recettes nettes HT pour les entreprises relevant l'entreprise de la catégorie des bénéfices non commerciaux) sur le dernier exercice clos inférieur à 1 000 000 € ; Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 doit être inférieur à 83 333 euros.
• Un bénéfice imposable - augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant -inférieur à 60 000 €. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice, le bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant est établi, sous leur responsabilité, à la date du 29 février 2020, sur leur durée d'exploitation et ramené sur douze mois.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé mercredi 15 avril 2020 une évolution substantielle des critères d'éligibilité qui reste à être confirmée par décret :
• L'ouverture du Fonds National de Solidarité à de nouvelles catégories d'agents économiques. Ainsi les agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), les artistes-auteurs, et les entreprises en redressement judiciaire et celles en procédure de sauvegarde pourront également bénéficier du fonds de solidarité. Pour les artistes-auteurs et les GAEC, le délai de demande du 1er volet serait prolongé au 15 mai 2020.

• Pour l'aide demandée au titre du mois d'avril :
> L'évolution de la référence de calcul pour la perte de chiffre d'affaires pris en compte : Les agents économiques auront le choix entre le chiffre d'affaires du mois d'avril 2019 et le chiffre d'affaire mensuel moyen.
> Une évolution du critère du bénéfice imposable. Pour les entreprises en nom propre, Ce montant serait doublé si le conjoint du chef d'entreprise exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sous le statut de conjoint collaborateur. Pour les sociétés, il serait de 60 000 euros par associé et conjoint collaborateur.

Le fonds comporte deux volets :
1- Le premier volet permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide d'un montant égal à la perte déclarée

de chiffre d'affaires en mars 2020, dans la limite de 1500 €. Cette somme sera défiscalisée.
2 - Le deuxième volet du fonds, instruit sur dossier par les régions, est un dispositif « anti-faillite » pour les très petites entreprises qui, malgré les différentes mesures déployées par le gouvernement, seraient encore en risque de défaillance en raison principalement de leurs frais fixes.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé mercredi 15 avril 2020 plusieurs évolutions de l'aide complémentaire au titre du volet 2 qui reste à être confirmées par décret :
• Du critère lié aux créances exigibles à 30 jours. Celui-ci serait calculé comme le solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et d'avril, qui devra être négatif.
• Du montant de l'aide au titre du volet 2 qui pourrait atteindre 5 000 € en fonction du chiffre d'affaires déclaré et du solde évoqué ci-dessus :
> 2 000 euros pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos inférieur à 200 000 euros, pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice et pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 200 000 € euros et pour lesquelles le solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels est inférieur, en valeur absolue, à 2 000 euros ;
> Au montant de la valeur absolue du solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels dans la limite de 3 500 euros, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 200 000 euros et inférieur à 600 000 euros ;
> Au montant de la valeur absolue du solde entre, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnel, dans la limite de 5 000 euros, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 600 000 euros.

Pour le second volet de l'aide :
À partir du 15 avril 2020 et jusqu'au 31 mai 2020, l'entreprise se rendra sur une plateforme ouverte par la région dans laquelle ils exercent leur activité. Afin que les services de la région puissent examiner la demande, elle devra être accompagnée des justificatifs suivants :
• Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité et l'exactitude des informations déclarées ;
• Une déclaration indiquant si l'entreprise était en difficulté au 31 décembre 2019 au sens de l'article 2 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité* ;
• Une description succincte de sa situation, accompagnée d'un plan de trésorerie à trente jours ;
• Le montant du prêt refusé, le nom de la banque le lui ayant refusé et les coordonnées de son interlocuteur dans cette banque.
L'aide sera versée par la DGFiP.

La plateforme est accessible via le lien suivant :
https://cvl-soutien-tpe.mgcloud.fr/aides

Démarches auprès des établissements financiers et assurances

BPIFRANCE / Conseil regional Centre-Val de Loire appui aux difficultés de trésorerie

Les Fonds Régionaux de Garantie pourront être mobilisés dans le cadre du Plan « Coronavirus ». PRET CAP REBOND Le Prêt Rebond pour renforcer la trésorerie des TPE et PME (au sens de la réglementation européenne) exerçant leurs activités sur le territoire de la région Centre-Val de Loire. Sont éligibles les entreprises de tous secteurs d'activités sauf exclusions*, possédant 12 mois de bilan minimum

**Les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté.*

Plus d'infos et contact N° Vert : ***09 69 370 240***
Formulaire de demande en ligne :
https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/sieg

Les associations

L'ADIE, association reconnue d'utilité publique, a financé près de 20 000 entrepreneurs en 2019. Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, les équipes salariées et bénévoles restent mobilisées afin d'aider les micro-entrepreneurs, et en priorité les plus fragiles d'entre eux.
Prêt à Taux Zéro, report des échéances de tous les prêts octroyés par l'Adie, réalisation de diagnostics individuels et accompagnement, aides spécifiques … : de nombreux dispositifs ont été mis en place.
Contact Indre-et-Loire : David Malhadas
dmalhadas@adie.org • 06 75 04 05 75

France Active, l'association de la finance solidaire, soutient 40 000 entrepreneurs engagés. Dans le contexte de crise sanitaire du Covid19, France Active se mobilise pour répondre à leurs difficultés économiques. France Active a décidé d'aménager les conditions de remboursement des prêts aux entrepreneurs, financés par ses 40 associations territoriales.
Prêt à taux 0, report en fin de prêts des échéances de remboursement des mois de mars, avril, mai (à la demande de l'entreprise) …
France Active également propose une offre dédiée aux entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle bénéficie du soutien de l'ensemble de ses partenaires, l'État, la Banque des Territoires et les Régions, ainsi que des actionnaires de ses sociétés : France Active Investissement et France Active Garantie. Contrat D'Apport associatif Rebond (CARe)

Cette nouvelle offre repose sur deux leviers : • Un accompagnement en conseil et connexion pour permettre à chaque entreprise et association de l'ESS de mieux passer ce cap et de redémarrer dans de bonnes conditions. • Un nouveau type de financement sous forme de prêts développé avec le soutien du Conseil Régional Centre-Val de Loire : le Contrat d'Apport Associatif Rebond (CARe) Il a pour objectif de renforcer les fonds propres des associations, afin de faire face à leurs besoins conjoncturels de trésorerie ou à une perte de chiffre d'affaires.

Contact Alexis de Williencourt
covid19.care@centractif.fr • 02 38 72 55 07

Banque de France
Appui aux difficultés rencontrées avec les établissements financiers

Toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs crédit, etc.) peut saisir la médiation du crédit. Dispositif de proximité, elle est conduite dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire.
Le médiateur reprend contact avec les entreprises dans les 48 heures. Pour les demandes liées à la crise du Covid19, une procédure accélérée est mise en place.

Info : https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit Formulaire de saisine spécial covid-19 : https://mediateur-credit.banquefrance.fr/sites/default/files/media/2020/03/20/mediation_du_credit_covid_19.docx

Mail : mediation.credit.37@banque-france.fr
N° pour vous assister dans la saisine : 0810 00 1210

Contacts régionaux des banques

Les banques examineront avec une attention particulière les situations individuelles de leurs clients commerçants, professionnels, petites et moyennes entreprises, impactés dans les secteurs d'activité les plus directement exposés et rechercheront notamment les solutions les plus adaptées aux besoins de financement court terme.
Voici les contacts de responsables départementaux et régionaux de chaque banque du territoire :

BANQUE	CONTACT
Banque Populaire Val de France	vincent.baron@bpvf.banquepopulaire.fr
Crédit Mutuel	christophe.guerin2@creditmutuel.fr
CIC Ouest	daniel.brault@CIC.fr
Caisse d'Epargne	nathalie.bulckaert-gregoire@celc.caisse-epargne.fr
LCL	laurent.chebret@lcl.fr
Crédit Agricole Centre-Loire	arnaud.dequatre@ca-centreloire.fr
Société Générale	philippe.ferrando@socgen.com
BNP Paribas	bruno.pelatan@bnpparibas.com
La Banque Postale	aurelie.devillier@labanquepostale.fr
Crédit du Nord	olivier.trassy@cdn.fr
BPI France	thierry.martignon@bpifrance.fr
Fédération bancaire française	CONTACT
Président	jeanpierre.jobert@creditmutuel.fr
Vice-Président	marc-antoine.dehannuna@ca-centreloire.fr

Fédération Française de l'Assurance

Par un communiqué du 15 Avril 2020, la profession a décidé de doubler sa participation au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE, PME, artisans et commerçants, portant ainsi sa contribution à 400 M€. Par ailleurs, le maintien en garantie est confirmé jusqu'à la fin des interdictions correspondantes, même en cas de non-paiement des primes. Enfin, toute une série de mesures destinées à des métiers spécifiques (bâtiment, commerces non alimentaires, réparations automobile…) ont été prises soit collectivement par l'ensemble de la profession, soit par les assureurs les plus concernés. Par ailleurs, investisseurs de long terme, les assureurs français s'engagent auprès des pouvoirs publics à soutenir la reprise économique du pays affectée par la crise sanitaire. Ils ont décidé de mettre en place un programme d'investissements global d'au moins 1,5 milliard d'euros, majoritairement en fonds propres, en particulier en faveur des ETI et des PME et du secteur de la santé.

Enfin, la FFA a d'ores et déjà lancé, en coordination avec le ministère de l'Economie et des Finances, des travaux pour aboutir à une proposition concrète de régime d'assurance contre les risques sanitaires majeurs de type Covid-19 qui permettra une meilleure protection en cas de nouvelle catastrophe sanitaire.

Contacts utiles

Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter :
• **Le référent unique de la DIRECCTE Centre-Val de Loire :**
centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

• **Le GPA** : Le Groupement de Prévention Agréé (GPA) peut être consulté en cas de besoin pour faire le point sur les difficultés de l'entreprise et la mettre en relation avec les interlocuteurs ad hoc.
gpa.vdl@gmail.com - Tél : 0 771 439 039

• **Chambres consulaires :**
• Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine : http://www.touraine.cci.fr/coronavirusrecommandations-g%C3%A9n%C3%A9rales-et-mesures-pour-les-entreprisesfran%C3%A7aises-impact%C3%A9es – inclus un questionnaire de suivi des impacts
• Chambre des métiers et de l'Artisanat 37 : http://www.crma-centre.fr/actualite/coronavirus -inclus un questionnaire de suivi des impacts
• Chambre d'agriculture 37 : celluleaccueil@cda37.fr
• Chambre Régionale de l'ESS : Tél. 02 38 68 18 90 - c.dumas@cresscentre.org

• **Dev'Up Antenne Indre-et-Loire :**
• Emmanuel Lionnais : Tél. 06 75 03 35 56
emmanuel.lionnais@devup-centrevaldeloire.fr
• Pierre-Guy Bichot : Tél. 33 6 31 93 34 41
pierre-guy.bichot@devup-centrevaldeloire.fr
• Corinne Pauly : Tél. 33 6 77 76 06 97
corinne.pauly@devup-centrevaldeloire.fr

Autres contacts utiles
Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez également contacter :
• CPME 37 : info@cpme37.fr - Tél. 02 47 39 42 43
• MEDEF 37 : contact@medef37.fr - Tél. 02 47 05 72 49
• U2P 37 contact37@u2p-france.fr – Tél. 02 47 37 88 75
• CAPEB 37 : contact@capeb37.fr -Tél. 02 47 37 88 75
• CNPA : centre-valdeloire@cnpa.fr - Tél. 02 54 78 29 87
• FFB 37 : ffb37@d37.ffbatiment.fr – Tél. 02 47 42 84 00
• UIMM Touraine : info@ui45-37.com - Tél. 02 47 31 65 60
• UMIH 37 : contact@umih37.fr - Tél. 02 47 61 29 38
• ARAPL Grand Centre (Professions libérales et Indépendants)
secretariatbcf@araplgc.org - Tél. 02 48 66 63 40
• APESA 37 – Soutien psychologique aux chefs d'entreprises en difficultés
contact37@apesa-france.com

Pour télécharger les documents complets dont sont issues ces informations : https://www.devup-centrevaldeloire.fr/actualites/mesures-covid19-entreprises-220.html

GROUPAMA À VOS COTÉS

Votre santé est notre priorité et nous mettons tout en oeuvre pour **rester à vos côtés** dans ce moment atypique et compliqué pour beaucoup d'entre vous.
Nos conseillers commerciaux et experts des pôles de gestion restent **disponibles à distance, par téléphone ou par e-mail** et sont là pour répondre à toutes vos questions.

S'il ne vous a pas déjà appelé, contactez dès maintenant votre conseiller dédié pour en savoir plus et connaître toutes les mesures mises en place pour vous.

Les différentes actions menées par le Groupe représentent un effort de plus de **400 MILLIONS D'EUROS** pour accompagner l'ensemble de ses sociétaires et soutenir les entreprises victimes de la mise en arrêt de l'activité économique. Cet effort de 400 millions d'euros est très supérieur au résultat 2019 de l'ensemble du Groupe Groupama.

En tant qu'acteur solidaire des territoires, GROUPAMA a mis en place un certain nombre de mesures, notamment :

- Accorder des facilités de paiement pour maintenir les couvertures d'assurances avec la mise en place de **reports de paiement des cotisations**,
- Maintenir les garanties à tous les assurés en difficulté dans le paiement de leurs cotisations et de suspendre l'envoi de mises en demeure,
- Mettre en place des **réductions de cotisations** sur les professions impactées par les fermetures administratives,
- Annuler 3 mois de loyers pour les TPE locataires,
- Prendre en charge les indemnités journalières des personnes fragiles placées en arrêt de travail selon la procédure dérogatoire prévue par la sécurité sociale,
- **Supprimer la franchise** en cas d'arrêt de travail en lien avec les COVID-19 pour les professionnels de santé indépendants,
- Maintenir les garanties contractuelles de santé et de prévoyance, souscrites par leur employeur, des salariés en situation de chômage partiel.

Vous pouvez également nous joindre au **0969 365 500** (prix d'un appel local).
Et depuis votre Espace Client sur groupama.fr et via l'application « Groupama et Moi » : déclarer et suivre vos sinistres, visualiser vos remboursements santé, consulter vos contrats et documents relatifs, contacter votre conseiller, télécharger une attestation, mettre à jour vos données personnelles.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Société d'Assurance Mutuelle immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 382 285 260 - Entreprise Régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 dont le Siège social est sis 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - www.groupama.fr. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création graphique : Agence Marcel/Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 04/2020.

Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Les GPA font école

Les Groupements de Gestion agréés, nés en Région Centre il y a dix ans, font aujourd'hui école dans l'hexagone. François Asselin, Président de la CPME et Renaud Muselier, Président des Régions de France, se sont entendus pour qu'il en soit créé partout en France pour venir en aide aux entreprises en difficulté.

En 2008, alors que sévit la crise des Subprimes, Patrice Duceau alors président de la CPME Région Centre et juge au tribunal de commerce, fait naître le premier GPA. Il se rappelle ainsi au bon souvenir de l'article 611-1 du code de commerce, qui prévoit qu'une entreprise en difficulté peut faire appel aux experts bénévoles du Groupement de Prévention pour étudier et redresser la situation. Mieux encore, le GPA est légitime pour conclure des conventions au profit de ses adhérents, notamment avec les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'assurance. Avec la bénédiction et l'appui de l'État et de ses organismes déconcentrés, le GPA fait en sorte d'éviter le redressement judiciaire. *« Le passage au tribunal est une peine extrêmement lourde et difficile à vivre pour le chef d'entreprise, explique Constant Porcher, administrateur du GPA du Loiret et président de la CPME du Loiret. Il voit son outil de travail, et souvent sa création s'évanouir. Il faut à tout prix éviter cela ».*

Patrice Duceau, à l'initiative du GPA 41.

Constant Porcher, administrateur du GPA du Loiret et président de la CPME du Loiret.

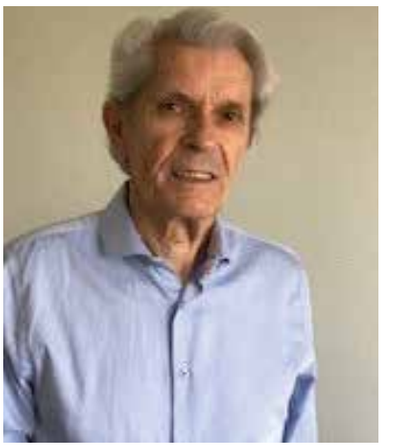

Jean-Claude Turibe, président du GPA du Loiret.

Lanceurs d'alerte

Et pour cela justement, les bénévoles des GPA entrent en action. Aujourd'hui retraités, ils étaient chefs d'entreprises, cadres dirigeants, avocats, notaires ou comptables. Ces experts de l'environnement proche de l'entreprise, transmettent gratuitement leur expérience, leur savoir et leurs compétences. Ils se rassemblent deux fois par semaine pour étudier les dossiers sensibles. *« Le plus fort,* poursuit Patrice Duceau, *est que tous les acteurs sont devenus lanceurs d'alerte pour permettent de détecter les signes de faiblesses dans une entreprise ».* Au premier rang l'URSSAF, la Banque de France, les banques elles-mêmes, la DIRECCT, la DGFIP et tous ceux qui habituellement sont la bête noire des entrepreneurs en délicatesse ! En cas de difficulté ou de retard de paiement, ils avertissent le GPA qui peut prendre les choses en main.

« Très vite, ces acteurs ont compris qu'il fallait jouer collectif pour un projet gagnant / gagnant », se souvient encore Patrice Duceau. Et si après avoir étalé les dettes, remis les compteurs à flots, réorganisé le carnet de commandes, il manque de l'argent, le GPA se tournent vers ses autres partenaires au premier rang desquels le réseau Initiative qui gère des fonds dédiés, dont celui de la revitalisation.

Partenaires

La CPME était bien sûr partenaire de la première heure. En 2016, la loi NOTRe a permis au président de la Région Centre-Val de Loire, François Bonneau, d'accepter de poursuivre à l'échelle régionale. Ainsi, la Région finance aujourd'hui le fonctionnement des six GPA, à hauteur de 20 000 € par an et par département.

Jean-Claude Turibe est secrétaire des GPA Centre et président du GPA du Loiret : *« Dans cette période sensible, nous sommes aux côtés des entreprises H24, dit-il. On se réparti l'écoute, même en visio. Pour le seul Loiret, 70 entreprises nous ont déjà contactés. Puis par le biais de Dev'Up (NDLR Agence de développement économique de la Région Centre VdL), on ouvre les bonnes portes ».*

Ajoutons que l'AGEFICE, qui finance la formation des dirigeants, travaille désormais avec les GPA et finance la formation des experts et des dirigeants en difficulté.

Constant Porcher se veut rassurant dans la tourmente : *« en 2019, on a suivi une quarantaine dossiers, dit-il, en ce moment le rythme est d'une trentaine par semaine. Mais l'équipe d'une vingtaine de bénévoles que nous sommes en Loiret, se renforce de jour en jour avec d'autres experts qui nous rejoignent ».*

Vite ! partout en France

En Centre-Val de Loire, le principe du GPA fonctionne donc bien et c'est peu de le dire. Plus de 2 500 entreprises ont été sauvées du naufrage en dix ans. Si bien d'ailleurs, qu'il avait commencé à faire école dans d'autres régions de France. PACA, mais aussi les Hauts de France, le Grand Est, les Pays de Loire et la région bordelaise ont constitué leurs premiers GPA. Puis au vu de la crise économique qui guette, François Asselin, Président de la CPME et Renaud Muselier, Président des Régions de France, se sont entendus autour de cette initiative pour la développer sur l'ensemble du territoire.

Le principe devrait être décliné en tous points comme en Région Centre VdL. Des partenariats similaires se développeront, avec les finances publiques, les préfectures, la Direccte, la Banque de France, l'URSAAF et les DDFIP. *« L'important est de ne pas laisser de trou dans la raquette, insiste Jean-Claude Turibe. Patrice Duceau a créé la « mallette » pour constituer les GPA,* confiée aux CPME régionales pour les décliner. *« Viendra alors le temps d'une Fédération des GPA de France, pour cimenter l'ensemble et être fort »* conclue J.-Claude Turibe.

S.DL

Comment les résidences pour seniors s'adaptent à la crise

Au sein des structures d'accueil pour seniors autonomes, le confinement a lui aussi bouleversé le quotidien. Témoignages recueillis au « Clos de la Cheminée Ronde », l'une des résidences avec services du groupe Domitys installée à Fondettes.

Personne n'y échappe : comme tous les Français, les résidents du « Clos de la Cheminée Ronde » sont confinés. D'ordinaire, ils déjeunent au restaurant, se croisent dans les couloirs qui mènent à leurs appartements ou partagent une partie de belote à l'heure du goûter. Des moments de partage et de convivialité qui, depuis le 17 mars et la fermeture des espaces communs doublée de la restriction des visites, font défaut.

Les premiers jours, les résidents peinent à accepter les mesures de confinement. « *Beaucoup d'entre eux ont vécu la guerre, mais jamais de crise comme celle-là* », rapporte Ségolène Pottier, directrice de la résidence. Très vite, cette dernière s'inquiète des effets de cette mise à l'isolement sur leur moral et leur autonomie, mais aussi des conséquences d'une immobilité totale sur leur état de santé. Une réorganisation s'impose.

La directrice prend les choses en main, réorganise tous les plannings et multiplie les propositions d'animations. L'énergie déployée par les personnels ne l'étonne pas, mais la rend très fière « *Je n'avais aucun doute sur leur esprit de service et d'entraide, mais c'est agréable de les voir autant investis* ». Rapidement, chacun apporte ses idées pour garder le contact avec les résidents, les divertir et les accompagner dans le quotidien. « *Notre rôle est d'être facilitateurs, et cela vaut encore plus en cette période* », souligne-t-elle.

> *« Je n'avais aucun doute sur leur esprit de service et d'entraide, mais c'est agréable de les voir autant investis »*

Le partage pour faire barrière à l'anxiété

Pour garder le lien, les équipes distribuent aux résidents une dépêche quotidienne contenant énigmes, photos, petits mots des uns pour les autres… Avec l'objectif de détourner au maximum leur attention des chaînes d'information en continu, source importante d'inquiétude. Dans le même but, la TV Domitys, disparue des écrans depuis plusieurs années, est de nouveau accessible. L'animatrice toque aussi chaque semaine aux portes des résidents pour leur distribuer des livrets d'activité (sudoku, mandala, mots croisés), et leur proposer des animations adaptées (blind-tests, « questions pour un balcon », etc.).

À la place des cours de danse, d'aquagym ou de prévention des chutes d'ordinaire proposés, les plus sportifs participent quant à eux aux séances de « gym au balcon ». « *Sylvie, notre professeur, est un vrai rayon de soleil* », témoigne Suzanne Soupart, qui ressent une profonde gratitude à l'égard des les personnels de la résidence. Elle qui a récemment perdu sa belle-sœur atteinte du Covid-19 a apprécié la disponibilité et l'écoute de ces derniers : « *Ils m'ont beaucoup aidée à affronter le deuil* », témoigne cette résidente, dont le mot de remerciement a d'ailleurs été lu par les personnels quelques heures plus tôt. Des rapports humains « *emplis de chaleur* », c'est aussi ce que rapporte Nicole Lambert, qui sort de son appartement uniquement pour aller chercher le journal et faire quelques pas en compagnie de ses amies – toujours à 1,5 m les unes des autres. « *Cela nous permet de bavarder… On nous appelle les Triplettes de Belleville !* », s'amuse celle qui, pour soulager les douleurs causées par la maladie de Parkinson, est contrainte de bouger un peu chaque jour « *pour éviter de rouiller* ».

Pour elles comme pour beaucoup d'autres résidents, le fait de ne pas pouvoir recevoir la visite de ses proches rend la période difficile. En conséquence, la direction a mis en place un dispositif de visioconférence par Skype avec tablette à disposition, et fait très attention aux temps d'échange accordés à chacun. « *Depuis que nous avons autorisé les sorties dans le jardin, tous les personnels se sont proposés pour accompagner les résidents à tour de rôle… Je dois même rappeler à certains qu'ils faut rentrer chez soi se reposer !* », raconte Ségolène Pottier. Preuve que la période, malgré tous les bouleversements qu'elle provoque, a le mérité de renforcer la solidarité entre tous.

J.L

La CMA 37 aux côtés des artisans du département

Depuis le début de la crise sanitaire, la chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire (CMA 37) fait son possible pour accompagner les entreprises artisanales du département. La preuve en quelques dispositifs phares.

Trouver un fournisseur auquel passer des commandes de gel hydroalcoolique afin de pourvoir les artisans qui continuent d'exercer leur activité pendant le confinement, c'est ce qu'a proposé la CMA 37 dès les premiers jours du mois d'avril. *« Nous avons questionné les organisations professionnelles et identifié cette problématique dès le début de la crise »*, raconte Gérard Bobier, président de la CMA 37 et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) Centre-Val de Loire.

Face aux ruptures de stock qui empêchent les chefs d'entreprises de protéger correctement leurs salariés et de s'équiper eux-même, la CMA s'organise. Un fournisseur local est identifié à Nouâtre, au Sud du département, ainsi qu'un transporteur pour acheminer les cartons de bidons d'un ou 5 litres jusqu'à une plateforme de distribution. Ne reste plus aux artisans qu'à récupérer la quantité qu'il leur revient, ou même à se faire livrer le colis correspondant.

La mécanique est simple, mais bien huilée. Si cette première commande groupée a déclenché la production de 5 300 litres de gel, l'opération est toujours en cours. Gérard Bobier l'assure et rassure les artisans : *« Nous allons continuer de recueillir les demandes de manière à pourvoir tous les besoins »*.

Gérard Bobier, président de la CMA 37 et de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) Centre-Val de Loire.

> *« Nous allons continuer de recueillir les demandes de manière à pourvoir tous les besoins »*

Plusieurs secteurs en manque de masques

Néanmoins, la CMA 37 a identifié d'autres matériels qui manquaient aux artisans du département. Les représentants des professions du bâtiment, de l'alimentaire ou du transport font notamment remonter d'importants besoins en masques, afin de protéger les professionnels au contact du public des éventuelles projections de salive.

S'il estime justifié que les masques filtrants FFP2 soient réquisitionnés pour les personnels soignants, Gérard Bobier souhaite tout de même que les artisans du département puissent s'équiper de masques de substitution. *« Dans l'alimentaire, certains professionnels sont au contact du public tous les jours. On ne peut pas attendre le 11 mai (date annoncée du déconfinement progressif, à laquelle "chaque Français devra avoir un masque grand public" selon le président de la République Emmanuel Macron ndlr) pour les équiper »*, estime-t-il.

Mi-avril, la CMA 37 met donc en place un dispositif similaire à celui proposé pour le gel hydroalcoolique. Masques et visières anti-projections peuvent désormais être commandées auprès de l'entreprise tourangelle 1NDIS via un bon de commande disponible sur le site de la chambre de métiers. Celui-ci vient s'ajouter au dispositif national de commande de masques mis en place par la plateforme d'e-commerce Cdiscount à destination des professionnels de l'alimentaire, des transports et de la logistique.

L'importance des réseaux consulaires

Pour Gérard Bobier, le réseau des chambres consulaires – les CMA, mais aussi les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres d'agriculture – joue un rôle capital dans la gestion de cette crise. *« Nous sommes présents dans toutes les réunions organisées avec les préfectures départementales, auxquelles de nombreux autres acteurs sont conviés »*, explique le président de la CMA 37, qui en tant que président de CRMA a également à charge de faire remonter les problématiques rencontrées à la préfecture de région et au niveau ministériel.

Car si les présidents des CMA tiennent à attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises artisanales, c'est notamment parce qu'ils craignent que les plus fragiles ne survivent pas à la crise. *« Certaines ne rempliront pas les critères pour obtenir certaines aides »*, déplore Gérard Bobier, ajoutant que personne ne croit *« à la casse zéro »*.

Toutes les informations pour commander masques et gels sont disponibles sur le site internet de la CMA 37 à la page suivante : http://www.cma37.fr/actualite/commandes-de-masques-et-de-gel

Les informations relatives au dispositif national de commande de masques mis en place par Cdiscount sont disponibles aux pages suivantes :

- pour le commerce alimentaire : cdiscount.com/masques-pro-commerce.html
- pour le transport de marchandises et la logistique : cdiscount.com/masques-pro-transport.html

Le laboratoire Inovalys autorisé à effectuer des tests Covid-19

Depuis le 10 avril, les laboratoires vétérinaires sont autorisés à effectuer des tests de dépistage du Covid-19. Un victoire pour les élus locaux, mais aussi pour le laboratoire d'analyses et groupement d'intérêt public (GIP) Inovalys.

« *Enfin !* », peut-on lire en titre du communiqué de presse envoyé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire au sujet de l'autorisation obtenue par les laboratoires vétérinaires de conduire des tests pour dépister le Covid-19. Annoncée par le ministre de la Santé Olivier Véran et soutenue par le président du Sénat et ancien vétérinaire Gérard Larcher, la décision était fortement attendue par la profession, mais aussi par les élus locaux. Pour les présidents des Conseils départementaux d'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de Loire-Atlantique, elle signifie que le GIP Inovalys, laboratoire spécialisé dans la santé animale, l'agroalimentaire et l'environnement implanté dans les villes de Nantes, Angers, Le Mans et Tours, peut désormais participer à la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Selon Bruno Caroff, pharmacien biologiste et directeur général du GIP Inovalys, des réactifs ont été commandés dès la parution de l'arrêté, soit le 5 avril dernier. Si quelques semaines ont été nécessaires à la validation de la méthode et à la formation des personnels de laboratoire – les tests Covid-19 nécessitent un process de détection spécifique –, les sites de Tours et de Nantes sont désormais prêts à effectuer 1000 tests par jour. Les sites d'Angers et Le Mans, quant à eux, gardent à leur charge les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance des maladies animales. Toutefois, Bruno Caroff tient à préciser que ces tests ne seront conduits que si les laboratoires de biologie humaine n'ont plus la capacité à absorber toutes les demandes, auquel cas Inovalys constituera une sécurité.

Si Tours et Nantes sont bien en capacité d'effectuer 1000 analyses par jour, reste à Inovalys la charge de conventionner avec d'autres laboratoires du territoire. C'est chose faite pour Tours, qui a déjà signé une convention avec le laboratoire de biologie médicale multi-sites ABO+. Si ce dernier n'est pour l'instant pas débordé face à la demande, « *le nombre de tests à effectuer dépendra de la stratégie adoptée pour le déconfinement* », estime le directeur général du GIP. Pour rappel, le président de la République annonçaient dans son allocution du 13 avril que la France serait « *en capacité de tester toute personne présentant des symptômes* » à partir du 11 mai (date annoncée du déconfinement, ndlr).

Inovalys, la biologie au service de la santé animale

Alors que le groupement d'intérêt public (GIP) Inovalys vient de se voir accorder le droit d'effectuer des tests de dépistage du Covid-19, portrait de ce laboratoire spécialisé notamment dans la santé animale.

Regroupement de quatre laboratoires publics implantés respectivement dans le Maine-et-Loire (à Angers), dans la Sarthe (au Mans), en Loire-Atlantique (à Nantes) et en Indre-et-Loire (à Tours) le GIP Inovalys est spécialisé dans les domaines d'activité suivants : la biologie vétérinaire, l'environnement et l'agroalimentaire.

Sur les 430 salariés que compte le GIP, 130 travaillent dans les services commerciaux et administratifs, et les 300 autres exercent une activité de laboratoire. L'équipe pluridisciplinaire qui conduit les analyses est composée de secrétaires techniques de laboratoire, de préleveurs, de techniciens, d'ingénieurs, de vétérinaires, etc. Autant de métiers qui permettent chaque jour de répondre à la demande en analyses.

Pour la partie biologie vétérinaire, ces analyses permettent notamment de participer au réseau national d'épidémio-surveillance, dont l'objectif est de maîtriser les maladies animales. Contrôles avant export d'animaux, suivis de cheptel, diagnostic de maladies chez des animaux de compagnie… La demande est variée, et émane autant des éleveurs que des cabinets vétérinaires ou de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), en charge du contrôle des denrées alimentaires sur le territoire.

Indispensable à la surveillance de la qualité de l'environnement (eaux, air, sols, amendements organiques, boues, sédiments etc.), le volet environnement permet notamment aux collectivités, régies municipales ou distributeurs privés de contrôler la qualité de l'eau potable et d'effectuer un suivi des stations d'épurations, en réalisant des analyses physico-chimiques, microbiologiques, parasitologiques, etc.

Enfin, pour répondre aux attentes des filières agro-alimentaire, le GIP Inovalys assure du suivi de production et réalise toutes sortes de contrôles destinés à garantir la sécurité et la qualité des aliments (matières premières et produits finis). Un laboratoire d'oenologie permet également aux producteurs viticoles ou aux industriels des filières vins et spiritueux d'effectuer des mesures de paramètres chimiques sur leurs produits, de manière à s'assurer qu'ils satisfont certains critères.

Une baisse d'activité durant la crise sanitaire

Selon son directeur général Bruno Caroff, Inovalys connaît depuis l'annonce des mesures de confinement une baisse sensible d'activité plus ou moins importante selon les secteurs d'activité. « *Pour la partie alimentaire, l'activité a été réduite d'au moins 50 % dès les premiers jours du confinement* », explique-t-il, ajoutant qu'une baisse sensible a aussi été constatée pour le volet environnement.

Si les analyses menées dans le cadre de la santé animale se poursuivent au même rythme qu'avant l'épidémie de Covid-19, seul 60 % de l'effectif travaille. Le reste du personnel est en congé, en arrêt maladie ou en confinement pour ceux qui sont les plus vulnérables et ont été identifiés comme des personnes « à risque ».

Makers-37, des bénévoles au service des soignants

Pour équiper les soignants et les personnels du monde médico-social, le collectif Makers-37 a déjà produit plus de 5 000 visières grâce à l'impression 3D. Récit d'une folle aventure, avant tout humaine.

Tout a commencé avec un partage. Alors que le monde tourne au ralenti depuis déjà quelques semaines, Marc Eftimakis, chef de projet en informatique électronique, télétravaille comme beaucoup de Français. Un de ses amis lui envoie un article sur les masques de plongée Decathlon, utilisés par une poignée de médecins italiens comme masques filtrants après quelques ajustements. L'idée, par son aspect aussi loufoque et génial, lui plaît. *« Je me suis renseigné auprès d'amis soignants… Certains y croyaient ! »*
Pourquoi ne pas essayer d'en fabriquer, dans ce cas ? Il se rapproche d'un magasin Decathlon, qui propose de faire don de la cinquantaine de masques encore en stock au CHRU dans le cas où ces derniers remplissent leur fonction de masque filtrants, ou à oxygène. Il contacte le service de réanimation neurochirurgie de Bretonneau, et constate que le projet intéresse. Puis la graine d'idée germe en projet, et tout s'accélère. Un groupe est créé sur Discord, que rejoignent très vite des personnels médicaux, des printers, des ingénieurs, des entrepreneurs… finalement *« un peu tous les profils, réunis par l'envie de protéger les soignants »*.
Un autre collectif d'une dizaine de personnes qui a déjà identifié un modèle, non pas de masque, mais de visière adaptée à l'usage en milieu hospitalier, rejoint l'initiative citoyenne. À partir de leur travail, un processus de production grâce à l'impression 3D de visières aux normes et validées par le personnel soignant est mis en place. L'objectif ? Imprimer, assembler et distribuer gratuitement ces protections aux hôpitaux, aux soignants indépendants, ou encore aux EHPAD. Pari fou pour les 220 citoyens du collectif alors baptisé Makers-37, mais aussi pour Marc Eftimakis, qui n'avait encore jamais utilisé d'imprimante 3D. *« J'ai juste craqué une allumette »*, explique-t-il, encore étonné de l'ampleur qu'a pris le projet en quelques jours seulement.

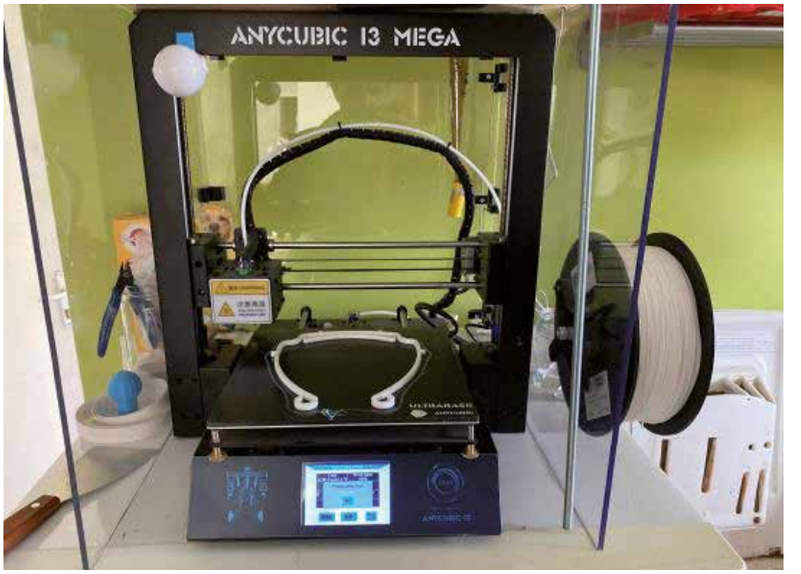

7000 € collectés, 5000 visières imprimées

Grâce à l'argent collecté via une cagnotte Leetchi auprès des particuliers, et au soutien financier, logistique et matériel de quelques entreprises et établissements publics – Décathlon bien sûr, dont les masques ont été transformés en masques filtrants pour la clinique de l'Alliance et l'hôpital Bretonneau, mais aussi Mutex, Harmonie Medical Service, Bruneau, Davoise, Lyeco, Carambelle, BureauVallée-Exacompta, Cultura, le Funlab, ou encore l'université de Tours via la filière GEII de l'IUT et Polytech) le collectif achète de la matière. Une salle de conférence est mise à disposition gratuitement dans les locaux de l'espace de coworking HQ, afin de désinfecter, d'assembler et d'emballer les visières avant de les distribuer.

L'organisation permet aussi aux participants de se conformer aux mesures de confinement. Comme pour tous les Français, le mot d'ordre est « restez chez vous », donc « imprimez de chez vous ». Seuls les collecteurs-livreurs se déplacent, et les assembleurs qui se rendent au HQ travaillent en duo, formés par des personnes confinées ensemble. Grâce aux efforts et à la disponibilité de chacun, le nombre de visières produites et distribuées augmente de manière exponentielle : *« Nous devrions approcher les 10 000 visières d'ici 2 semaines »*, estime Marc Eftimakis, ajoutant que Makers-37 s'est fixé comme limite de n'équiper que les personnels soignants ou du monde médico-social, pas les entreprises ni les administrations.
En toile de fond, il y a *« beaucoup d'échanges et de partage »* entre des citoyens venus de tous horizons, qui au-delà du grand barbecue tant fantasmé qui signera la fin de la crise, sont rassemblés par leur immense gratitude à l'égard de ceux qui oeuvrent quotidiennement pour combattre l'épidémie. Car comme le rappelle l'initiateur du projet, *« Ce sont eux les héros ! »*.

Vertigo Vintage, du neuf avec du vieux

Sur son e-shop, cette jeune femme propose des pièces de seconde main chinées avec soin. Portrait d'une amatrice de mode à la tête fourmillante d'idées.

Depuis toujours, Nina Fourton est fascinée par les vêtements. « *J'ai toujours admiré les femmes qui avaient du style* », se souvient-elle, citant Barbara, Jane Birkin ou encore sa maman comme figures inspiratrices. Petite fille, elle aime se déguiser et inventer. Une occupation dont elle se détourne à l'adolescence, pour la retrouver une poignée d'années plus tard. « *J'ai commencé à vendre des pièces sur Vinted, en soignant les photos pour me démarquer* », raconte celle qui s'amuse à mettre en scène les tenues. Le souci porté au détail plaît, Nina écoule très vite son stock. L'idée éclot quand elle réalise combien elle prend plaisir à mettre en scène ses vêtements : habiller les femmes l'épanouit et c'est un métier… Pourquoi pas le sien ?
Ainsi naît Vertigo Vintage, un e-shop sur lequel sont référencées des pièces dénichées dans des brocantes, chez Emmaüs, sur Ebay, etc. Pour les sublimer, la jeune femme fait poser ses amies dans des looks étudiés et rétro, donnant une âme à chacune de ses photos. « *Je tiens à ce que ce soit des copines et pas des mannequins. Je veux mettre à l'honneur de "vraies femmes" sur mon site, avec chacune leur personnalité et leurs imperfections* », justifie-t-elle. Ces dernières arborent parfois des vêtements cousus dans les années 40 à 80 : la garantie de coupes originales, et de textiles solides qui voyagent dans le temps… Car Nina a aussi à coeur de s'engager en faveur d'une mode plus éthique. « *J'ai vu trop de documentaires sur les dégâts humains et écologiques que provoque la "fast fashion", je veux montrer que l'on peut s'habiller autrement* », avoue celle qui, à travers Vertigo Vintage, espère partager son goût pour la seconde main.

Côté prix, elle tente de fixer un tarif juste à chacune de ses trouvailles. Une vingtaine d'euros pour un chemisier ou un pull, 40 € pour une robe, frais de port vers la France offerts. L'assurance pour la jeune entrepreneuse de couvrir ses frais sans ruiner ses acheteuses. Si elle aimerait proposer des pièces originales cousues par ses soins à partir de tissu recyclé, elle se contente pour l'instant de menues retouches, le temps de pérenniser son entreprise. En attendant les jupes Vertigo, elle ajoute son petit twist, son ourlet… Un manifeste de sa liberté !

Vertigo Vintage, vêtements de seconde main à retrouver sur ***https://v-vintageshop.com/***

> *« Des vêtements de seconde main chinés avec amour »*

Patronat et syndicats régionaux lancent un plan d'équipement sanitaire

Les organisations patronales régionales ainsi que certains syndicats lancent un plan d'action pour la dotation en équipements sanitaires des entreprises, et la reprise d'activité.

« C'est un appel à la mobilisation dans une perspective de reprise de l'activité économique » explique Claude Paris, le président du Medef Centre-Val de Loire, en commentant le communiqué de presse transmis le 9 avril dernier. Chose assez rare pour être soulignée, ce communiqué est signé non seulement par les organisations patronales régionales que sont le Medef, la CPME et l'Union des Entreprises de Proximité, mais aussi par la CFDT et la CFE-CGC. *« Nous avons également contacté FO et la CGT mais ils n'ont pas donné suite »*, indique Claude Paris.

Ces cinq instances syndicales régionales se sont concertées pour aboutir à la rédaction d'un communiqué commun relatif à la crise sanitaire et à ses incidences économiques.

Après avoir salué les efforts des soignants et de tous ceux qui permettent le maintien des activités essentielles, les signataires alertent sur *« le net ralentissement des activités économiques qui aura très rapidement des conséquences lourdes pour les entreprises et notamment les TPE-PME ainsi que pour leurs salariés »*.

« Nous ne souhaitons pas que cette crise sanitaire se double d'une crise économique », poursuit le communiqué qui insiste ensuite sur la nécessité de *« garantir la sécurité des salariés »* et donc que *« soient mis à notre disposition des équipements de protection (masques et gel) en nombre suffisants »*.

C'est la raison pour laquelle, les signataires annoncent le lancement d'un *« plan d'action concerté permettant d'assurer une reprise nécessaire de notre économie régionale »*. Ce plan s'articule en trois étapes : recenser les fabricants régionaux d'équipements de sécurité (gel, masques, combinaisons, charlottes, surblouses..etc.), identifier les besoins des entreprises, et organiser ensuite la distribution par ordre de priorité.

Claude Paris, directeur général de Géoplus, préside le Medef de la région Centre-Val de Loire qui compte 6.500 entreprises adhérentes.

Ne pas attendre le 11 mai

Au lendemain de l'intervention du Président de la République du 13 avril, Claude Paris estime qu'il ne faut pas attendre le 11 mai pour relancer l'activité économique. *« Au niveau de la région Centre-Val de Loire, plusieurs secteurs d'activité ont déjà repris le travail, comme la plasturgie, mais beaucoup d'autres sont encore à l'arrêt,* constate-t-il. *Les chefs d'entreprise ne veulent pas relancer leurs ateliers ou leurs chantiers s'ils ne peuvent pas mettre à la disposition de leurs salariés les moyens de protection individuelle indispensables. Il en va de leur responsabilité pénale et humaine. C'est la raison du lancement de notre plan d'action qui est aussi un appel à la solidarité régionale »*.

Le président du Medef régional se félicite du consensus qui a régné entre les organisations syndicales pour la rédaction du communiqué. *« Il ne s'agit pas d'une posture du Medef mais d'une démarche véritablement œcuménique en dehors de nos clivages traditionnels. Dans cette situation de crise qui frappe tout le monde, la concorde et le sens des responsabilités doivent régner sur le terrain »*.

Concernant les soutiens financiers publics aux entreprises, Claude Paris constate que les procédures ont été longues à mettre en place mais qu'elles semblent désormais s'améliorer. Compte tenu des circonstances exceptionnelles et des difficultés de la relance économique, il souhaiterait qu'une incitation supplémentaire soit accordée par les pouvoirs publics, par exemple avec une exonération totale des charges pour les entreprises qui reprennent le travail avant le 11 mai.

> *« Les signataires alertent sur le net ralentissement des activités économiques qui aura très rapidement des conséquences lourdes pour les entreprises et notamment les TPE-PME ainsi que pour leurs salariés »*

Covid-19 : les entreprises de la région se mobilisent pour équiper les professionnels

En cette période de crise sanitaire, une dynamique solidaire sans précédent est en train de se créer en Centre-Val de Loire. Pour permettre aux établissements de santé et aux entreprises de maintenir ou reprendre leur activité tout en garantissant la sécurité de leurs collaborateurs, la Région Centre-Val de Loire et l'agence de développement économique Dev'Up lancent une plateforme régionale de mise en relation entre les acteurs économiques locaux. Cet outil va servir à développer une production régionale alternative d'équipements de protection individuelle mais également à redynamiser l'activité de certaines entreprises.

© Dev'Up

Lundi 20 avril, François Bonneau, président de la Région CentreVal de Loire et de Dev'Up, Pierre Pouëssel, préfet de la région Centre-Val de Loire, et Pierre Garcia, directeur de la Direccte Centre-Val de Loire, ont présenté la plateforme https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr à la presse.

Pour mettre en œuvre la nouvelle plateforme https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr, les équipes en charge de son développement ont recensé les compétences, les outils de production, les équipements et les matières premières disponibles en Centre-Val de Loire pour fabriquer des équipements de protection individuelle (masques médicaux ou masques barrières, gel hydroalcoolique, blouses, visières de protection ou encore gants…). La plupart des entreprises inscrites, avec un profil de fabricant, ont adapté leur outil de production pour fabriquer des masques et du gel hydroalcoolique en priorité. D'autres ont fait le choix de convertir une partie de leur outil de production et une partie de leur personnel pour produire des équipements de protection individuelle. L'outil va permettre de mettre en relation les distributeurs, les producteurs, les professionnels de santé ainsi que toutes les entreprises recherchant des moyens de protection pour leurs salariés.

Un outil dédié aux réseaux professionnels

La plateforme https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr est réservée à tous les professionnels, associations et collectifs (types makers ou fablabs) de la région Centre-Val de Loire qui sont en mesure de répondre à la pénurie en matière d'équipements de protection homologués. À ce jour, 50 entreprises, réparties sur tout le territoire régional, sont inscrites sur la plateforme. François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire, considère qu'il est « *précieux d'avoir des sociétés de ce genre sur le territoire, la mondialisation n'étant pas la seule vision de l'avenir.* » Évolutif, l'outil numérique comptera de nouvelles références dans les prochains jours.

E.C

© Prostooleh - Freepik

© Freepik

Les travaux publics régionaux favorables à une reprise sous conditions

Le président de la fédération régionale des travaux publics, François Huret, lance un appel pour une reprise progressive et sécurisée de l'activité, alors que 85 % des entreprises du secteur sont à l'arrêt.

Le 3 avril dernier, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) a diffusé largement à tous ses adhérents un « *Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Coronavirus Covid 19* ». Ce document de 23 pages, agréé par les pouvoirs publics, recense dans le détail toutes les mesures et consignes que doivent observer les entreprises et leurs collaborateurs pendant toute la période de confinement. À défaut de pouvoir le faire, l'organisme recommande même de « *stopper l'activité sur les travaux concernés* ». Le guide comporte des recommandations précises, avec des modèles d'affichettes, pour toutes les circonstances de travail sur un chantier, que ce soit pendant le transport, dans les bases vies et bungalows, ou sur le chantier lui-même. Sont également prévus des questionnaires de vérification de la santé des salariés et une liste de points à étudier avec les clients professionnels ou particuliers.

« *Cet outil était fortement attendu par la profession,* se réjouit François Huret, le président de la Fédération Régionale des Travaux Publics du Centre-Val de Loire (FRTP), *alors même que notre activité est pratiquement au point mort depuis le confinement* ».

François Huret, président de la Fédération Régionale des Travaux Publics du Centre-Val de Loire.

Garantir un cadre de sécurisation sanitaire

« *Ce guide élaboré en concertation avec les organisations professionnelles et syndicales et quatre ministères, permet aujourd'hui de garantir à nos salariés un cadre de sécurisation sanitaire absolument indispensable, compte-tenu de la spécificité du travail sur nos chantiers* », affirme le président régional.

Toutefois, François Huret tient à préciser les limites de l'exercice. « *Il ne s'agit pas d'un passeport pour reprendre n'importe comment et n'importe quand. La reprise ne pourra se faire qu'au cas par cas et de manière progressive. Elle exige l'accord systématique des maîtres d'ouvrage publics et privés, et l'évaluation par les chefs d'entreprises de leur capacité à faire respecter les recommandations. À défaut, il n'y aura pas de reprise !* », prévient-il.

La FRTP se déclare prête à mobiliser son comité prévention santé sécurité pour apporter à ses adhérents les conseils utiles et les réponses adaptées avant toute reprise. Compte tenu de la situation très particulière, la fédération ne comprendrait pas que des pénalités de retard puissent être appliquées.

François Huret préconise l'instauration d'un plan de relance associant tous les acteurs de la filière, maîtres d'ouvrages, maître d'œuvre, fournisseurs. Il souhaite aussi une relance des appels d'offre qui ont chuté de 60 % dans la semaine du 16 mars. Par ailleurs, sachant que les travaux publics dépendent à 70 % de la commande publique, la FRTP s'inquiète des retards de décisions d'investissements liés au report de second tour des élections municipales.

Des modèles d'affichettes préventives sont fournies avec le « Guide de préconisation de sécurité sanitaire ».

94 % des entreprises des travaux publics en chômage partiel

La FRTP Centre-Val de Loire a réalisé une enquête auprès de ses 600 adhérents afin d'établir un état des lieux au 26 mars 2020. À cette date, la situation était la suivante :

85 % des entreprises en arrêt total.
12 % maintiennent plus de 25 % de leur activité.
98 % ont plus de la moitié de leurs effectifs en arrêt.
63 % ont la totalité de leurs effectifs à l'arrêt.
94 % des entreprises ont fait une demande d'activité partielle.
97 % des entreprises rencontrent des problèmes d'approvisionnement en matériaux.
92 % ont des difficultés d'approvisionnement en produits de sécurité (gel ou masques).
65 % observent que les collectivités locales et entreprises publiques demandent l'ajournement ou l'arrêt de leurs chantiers.
12 % constatent des annulations de commandes.

Quelle reprise ?

58 % des entreprises considèrent qu'aucun de leur chantier ne revêt un caractère d'urgence.
41 % estiment qu'aucun de leurs chantiers ne pourra réunir les conditions sanitaires satisfaisantes pour une reprise.
27 % pensent qu'elles pourront redémarrer avec plus de la moitié de leur activité habituelle.
61 % estiment qu'elles pourraient mobiliser plus de la moitié de leurs effectifs.
83 % estiment que la question des difficultés d'approvisionnement reste centrale.
37 % pensent continuer à recourir à l'activité partielle pour plus de la moitié de leurs salariés.

EDF : un ancrage territorial fort pour un mix énergétique «zéro carbone»

Avec quatre centrales nucléaires, des parcs photovoltaïques et éoliens, un barrage hydraulique, EDF en région Centre-Val de Loire contribue à la neutralité carbone de la France. Retour sur ce mix-énergétique qui produit plus de 15 % de l'électricité consommée en France et mobilise près de 20 000 emplois directs et indirects sur le territoire.

Valoriser une électricité 100% décarbonée

Le Grand carénage des centrales nucléaires d'EDF, programme industriel national, a débuté dans notre région en 2019, au CNPE de Belleville-sur-Loire (18). Il vise à prolonger leur bon fonctionnement de 40 ans à 50 voire 60 ans. Ces travaux de très grande ampleur ont pour objectif d'améliorer encore la sécurité et de remplacer certains grands composants. Ils s'étendront dans les quatre centrales nucléaires régionales jusqu'en 2030. EDF s'est associée avec l'Etat, le Conseil régional, les CCI, DevUp, Pôle emploi pour renforcer l'ancrage territorial de ses activités en accroissant les parts de marché confiées aux entreprises de la région et ainsi favoriser l'emploi local.

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, Loiret

En parallèle, EDF investit massivement dans le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat à l'horizon 2035 : 50% nucléaire et 50% renouvelables. En Centre-Val de Loire, EDF a récemment mis en service un nouveau parc d'éoliennes, à Espiers-Guilleville (28), permettant de subvenir aux besoins en électricité de 38 000 habitants. EDF et ses filiales (EDF Renouvelables et Dalkia), travaillent également sur le projet d'une centrale photovoltaïque de 100 hectares sur notre territoire, sur de nouvelles chaufferies urbaines biomasse (Issoudun récemment) et sur l'efficacité énergétique de tous les collèges d'Indre-et-Loire.

Parc photovoltaïque de Crucey-Villages (28)

Des salariés engagés pour faire face à la crise sanitaire COVID-19

Pendant cette période de crise sanitaire sans précédent, nombre de salariés, EDF et prestataires, sont engagés jour et nuit pour assurer la continuité d'approvisionnement en électricité, bien indispensable pour assurer le bon fonctionnement des autres services vitaux (hôpitaux en premier lieu, télécommunications, distribution de l'eau, …) et pour permettre le maintien puis le redémarrage de l'activité économique. Cette mission de Service Public est assurée dans des conditions de sécurité renforcées pour garantir la santé de tous les intervenants (distances de sécurité, nettoyage renforcé des zones de travail, port du masque en salle de commande, ...).

Le travail à distance a également été massivement déployé dans les équipes des métiers qui le permettent (commerce, tertiaire, …), permettant de garder le contact avec nos clients. « Cet engagement et ces mesures concilient la santé des salariés d'EDF et de ses prestataires, la sûreté des installations nucléaires et la continuité de la production, dans un contexte où l'électricité est plus que jamais un bien vital pour notre pays » souligne Jean-Paul Combémorel, délégué régional EDF en Centre-Val de Loire.

Travaux sur le site de Saint-Laurent-des-Eaux

La filière caprine tente de faire face au confinement

L'agriculture est durement impactée par le confinement dû à la pandémie de Covid 19. En Centre-Val de Loire, les éleveurs et producteurs de lait de chèvre souffrent particulièrement.

Depuis le 16 mars, les agriculteurs cherchent à écouler leurs stocks de produits et de continuer à vivre. La fermeture de nombreux marchés alimentaires les impacte considérablement. Heureusement, depuis quelques semaines, ils ouvrent de nouveau, avec des consignes sanitaires strictes. Dans la région Centre-Val de Loire, plusieurs filières souffrent ; la plus sévèrement touchée par les efforts du confinement serait la filière caprine. Elle représente environ 650 exploitations dont 60 % de la production nationale de fromages AOP. Selon le CRIEL Caprin et la Chambre d'agriculture de la région, on enregistre, à la mi-avril, 70 % de ventes en moins, rien que pour l'AOP Sainte-Maure-de-Touraine, dans tous les magasins et enseignes. Il semblerait que les consommateurs se tournent vers des fromages réalisés de manière industrielle (vous avez dit retour à une consommation locale ?). Chez les fromagers, les ventes de fromages de chèvre fermier (tous confondus) connaissent une baisse de 75 % sur les quelques marchés ouverts, voire même 70 % pour les quarante plus grands fabricants d'AOP Sainte-Maure (Indre-et-Loire, Vienne et Loir-et-Cher). En temps normal, 600 fromages de chèvre fermier sont vendus chaque semaine ; aujourd'hui, seulement 150 partent. La raison ? Les petites laiteries diminuent leurs commandes. Alors les stocks des éleveurs et producteurs de lait de chèvre n'arrivent plus à être écoulés. En cette période, les chèvres viennent de mettre bas et leur production de lait s'avère très élevée. Il faut donc les traire. Sachant qu'il est interdit, de tous temps, de jeter le lait pour éviter la contamination des sols, que faire de tout ce lait de chèvre ?

© iStock

> *« Vous avez dit retour à une consommation locale ? »*

Diminuer la production et vendre local

Cela fait plus d'un mois que le CRIEL caprin, la chambre d'agriculture mais aussi la FNSEA estiment que la priorité est d'assurer la continuité de la collecte et la transformation des produits. La situation est urgente : les petites laiteries ne sont pas en mesure de collecter le produit sur les exploitations fermières et même si la collecte et la transformation du lait est assurée à 100 % sur l'ensemble du territoire régional, toute la chaine de production doit s'impliquer. Les laiteries ont tout de même demandé aux producteurs de réduire la production de lait de 4 % pour faire face et écouler, également leurs propres stocks. Alors les trois acteurs de la filière poussent les producteurs à se rendre sur les marchés ouverts, à demander les différentes aides gouvernementales mises en place (report des échéances mensuelles, trimestrielles et semestrielles, prêts de trésorerie, fonds de solidarité), mais aussi de s'inscrire sur la plateforme régionale dédiée aux produits frais et locaux, récemment créée par la Région Centre-Val de Loire.

Au niveau national, l'Institut de l'élevage préconise de *« passer tout ou une partie du troupeau en monotraite »*, sauf pour la production d'AOP spécifiques. La monotraite entraine une baisse de production moyenne de 12 à 15 %, voire jusqu'à 30 %. Cela permet d'avoir moins de stock à écouler. Il met également en avant la possibilité de distribuer le surplus de lait entier de chèvre aux… chevreaux et chevrettes tout juste né.es. L'utilisation humaine du lait peut aussi être modifiée, en transformant une partie du lait en pâte pressée, ce qui nécessite plusieurs semaines d'affinage mais permet de proposer un nouveau produit aux clients ; il est possible de congeler le lait caillé égoutté afin d'étaler la production fromagère dans le temps. Enfin, comme les acteurs locaux de la filière caprine, l'Institut estime que les éleveurs et producteurs doivent vendre leurs produits autrement (à la ferme, en drive fermier, en livraison). Afin d'aider les producteurs locaux et notamment ceux de l'AOP Sainte-Maure-de-Touraine, l'enseigne de grande distribution Intermarché situé à Sainte-Maure-de-Touraine a décidé de mettre en avant les produits locaux.

C.S.

© iStock

Les entreprises régionales de l'alimentaire réceptionnent 500 000 masques

Secteur économique de premier plan en Centre-Val de Loire, les entreprises de l'alimentaire ont organisé la commande et la distribution de 500 000 masques.

L'Association Régionale des Entreprises Alimentaires (AREA) est à l'origine d'une opération de distribution de 500 000 masques de protection à ses adhérents. Fortement mobilisée pour le maintien de l'activité d'un secteur clé de l'économie régionale, l'AREA avait adressé, fin mars, un questionnaire à ses adhérents afin de recenser leurs besoins en masques de protection. L'appel a été élargie à d'autres secteurs industriels via les réseaux du Medef. Il a été largement entendu puisque 130 entreprises ont passé commande pour un volume total de 500 000 masques.
Afin de confirmer la commande d'un montant de 500 000 euros, la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, adhérente de l'AREA, a avancé l'acompte demandé par le fournisseur. Provenant de Chine par avion, les masques ont été livrés à Orléans, à la cité de l'Agriculture, siège de l'AREA.

La distribution a été organisée le 16 avril à Orléans pour les 130 entreprises ayant passé commande.

Max Vauché redistribue en Loir-et-Cher
La distribution a pu être organisée le jeudi 16 avril après-midi. Les entreprises ayant passé commande ont été invitées à venir prendre possession de leurs boites de masques. Parmi les 130 bénéficiaires, 70 sont des entreprises du secteur de l'alimentaire et 60 relevant d'autres domaines comme les travaux publics, la plasturgie ou la peinture.

La distribution a été organisée de façon à respecter les règles de distanciation avec une file d'attente et un écart maximum entre les personnes. L'intégralité des 500 000 masques a été distribué au cours de l'après-midi.

« Pour les entreprises extérieures au Loiret, explique Philippe, secrétaire général de l'AREA, *nous avions préconisé un système de covoiturage. Certains commanditaires ont pu ainsi récupérer les commandes de leur département. C'est ainsi que le chocolatier Max Vauché a collecté les masques d'une petite dizaine d'entreprises du Loir-et-Cher auxquelles il les a ensuite redistribués ».*

L'AREA travaille actuellement sur d'autres initiatives solidaires visant à faciliter le maintien de l'activité des entreprises alimentaires. En Centre-Val de Loire, l'industrie alimentaire représente 327 entreprises qui font travailler 12 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros.

CFA des Universités
Centre-Val de Loire

L'apprentissage à l'Université,
UNE SOLUTION
POUR VOS RECRUTEMENTS !
DUT • Licence professionnelle • Master
CONSEIL EXPERTISE SERVICE
Contactez-nous : developpement@cfa-univ.fr

Le CFA des Universités
100% MOBILISÉ POUR LES EMPLOYEURS
à la recherche d'apprentis pour la rentrée

www.cfa-univ.fr

Les circuits courts visent le temps long

Favorisés par le confinement, les circuits courts du producteur au consommateur s'installent sur la durée en Centre-Val de Loire. Tour d'horizon des initiatives pour rapprocher le champ de l'assiette.

Le fameux « jour d'après » le confinement et la crise sanitaire sera peut-être celui de l'avènement d'un nouveau mode de consommation plus respectueux des intérêts du producteur et du consommateur. En fermant les frontières et en rendant plus complexe l'acheminement des denrées alimentaires, le Covid 19 met en vedette le principe des circuits courts. Produire et consommer local s'impose comme la solution de bon sens aujourd'hui et encore plus demain. En région Centre-Val de Loire de nombreuses initiatives pour rapprocher « le champ de l'assiette » se font jour. Petit tour d'horizon non exhaustif.

© C.S

> *« Le fameux "jour d'après" le confinement et la crise sanitaire sera peut-être celui de l'avènement d'un nouveau mode de consommation plus respectueux des intérêts du producteur et du consommateur »*

À Sandillon, Kultive approvisionne Leclerc en concombres

En novembre 2018, Kultive et le Groupement d'achats E.Leclerc ont signé un partenariat commercial pour l'approvisionnement en concombres. Pendant 3 ans, Kultive s'engage à produire des concombres en agro-écologie pour le groupe de supermarchés.
Ayant son siège à Sandillon (Loiret), Kultive est un important groupement de producteurs présents non seulement en Val de Loire mais aussi en Val de Seine, dans les Landes et en Provence. Le groupe produit chaque année 70 000 tonnes de légumes, principalement des concombres, tomates, aubergines, et betteraves rouges.
Kultive s'est engagé auprès de l'association Demain la Terre, pour des légumes issus d'une démarche agricole écologique et responsable.

C'est qui le patron ? avec LSDH

À la fois marque et mouvement, le label « C'est qui le patron ? » a pris son essor dans le Loiret. La Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel (LSDH), avec son médiatique président Emmanuel Vasseneix, a été la première à s'engager au côté du fondateur Nicolas Chabanne pour produire les premières briques de lait portant la marque en forme de question provocatrice. Le patron, c'est bien sûr celui qui commande, c'est-à-dire le consommateur, mais c'est aussi le producteur auquel une rétribution plus juste est versée.
Cette coopérative de plus de 10 000 consommateurs qui prennent le contrôle de leur consommation en choisissant leurs produits et leurs producteurs, a débuté par la fameuse brique de lait en 2016 et propose aujourd'hui des dizaines de produits. Après le lait, LSDH a également conditionné du jus de pomme dans son usine d'Alsace pour la marque « C'est qui le patron ? ».

Les premières briques de lait « C'est qui le patron ? » ont été produites par la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel.

Les grands de la distribution voient plus court

S'appuyant sur plusieurs enquêtes qui démontrent que les Français plébiscitent les circuits courts, les principales enseignes de la grande distribution privilégient désormais l'approvisionnement local.
Auchan, par exemple, indique que 60 % des fruits et légumes vendus dans ses magasins sont issus des circuits courts ou des terroirs de façon à garantir l'ultra fraicheur des produits en limitant le temps écoulé entre la cueillette et la mise en rayon.

> *« S'appuyant sur plusieurs enquêtes qui démontrent que les Français plébiscitent les circuits courts, les principales enseignes de la grande distribution privilégient désormais l'approvisionnement local »*

Le groupement Kultive produit des légumes en Val de Loire et dans trois autres régions.

Dans cette même période, d'autres responsables de grandes surfaces prennent des initiatives originales comme le directeur du magasin Auchan de Tours-Nord qui a mis son parking à la disposition de producteurs de Touraine pour un marché de produits locaux.

Pour sa part, le PDG de Carrefour, Alexandre Bompard a pris l'engagement que 95 % des fruits et légumes vendus dans ses magasins hexagonaux auront poussé en France, soit un investissement de 50 millions dans l'agriculture.
Chez Lidl on privilégie aussi l'approvisionnement tricolore, en particulier pour la viande et le lait. Des contrats sont signés avec les éleveurs pour leur garantir une rémunération plus élevée.

Michel-Edouard Leclerc s'est engagé envers la FNSEA à donner la préférence aux fruits et légumes français, pendant toute la période de confinement.

© C.S

O'Pré des paysans : produits locaux et drive fermier

Des exploitants agricoles du Loir-et-Cher représentant tous types de productions se sont associés pour ouvrir un nouveau point de vente collectif à Blois, pour renforcer l'offre des magasins de producteurs déjà existante sur le Loir-et-Cher (Saint-Gervais-la-Forêt, Vendôme). La crise sanitaire a repoussé l'ouverture de leur boutique mais ils proposent déjà leurs produits via un système de drive. *« L'idée est d'avoir un outil collectif pour vendre nos produits dans un magasin mais pour le moment, la crise sanitaire a repoussé l'ouverture de la boutique donc nous allons proposer un système de drive »,* explique Stéphane Turbeaux, éleveur de bovins à Vallières-les-Grandes, à l'origine du projet. Le drive est rendu possible par l'ouverture d'une e-boutique avec l'outil « Mes produits en ligne » proposé par les Chambres d'agriculture.

© Nicolas Derré

Les quatorze associés dans ce projet vont proposer viandes (porc, bœuf, agneau), volaille, légumes, fruits (pommes, fraises et jus), fromages de chèvre, produits laitiers de vache, miel, œufs, pâtes, farine, mais aussi des plants. Les produits seront à récupérer devant la future boutique (128 avenue de Châteaudun à Blois). Le groupe d'agriculteurs souhaite être transparent auprès des consommateurs avec une communication claire sur leurs modes de productions. *« On espère que l'augmentation de la consommation de produits locaux pendant la période de confinement va perdurer et se développer »,* souligne Stéphane Turbeaux.

Plus d'informations sur la page Facebook : O'Pré des paysans.

Les produits locaux valorisés en ligne

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher reste plus que jamais mobilisée auprès des agriculteurs pendant la crise sanitaire, notamment en faisant évoluer les sites Saveurs41.fr et Agrilocal41.fr, en partenariat avec le Conseil départemental.

© D.R

Suite aux multiples initiatives des agriculteurs pour répondre à la demande des consommateurs et fournir des produits locaux, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a recentré toutes les démarches afin de favoriser la consommation en circuit de proximité via les plateformes Saveurs41.fr et Agrilocal41.fr. En effet, ces sites offrent une meilleure visibilité aux producteurs et artisans des métiers de bouche loir-et-chériens durant cette période de confinement. *« Il était important de définir une ligne directrice face à l'élan de mobilisation des agriculteurs »*, explique Fabrice Ginalhac, avant de poursuivre : *« Nous avons choisi de relayer l'ensemble des initiatives mais aussi d'utiliser les outils existants qui répondent aux besoins actuels et qui sont pérennes et structurants pour l'avenir, afin de favoriser la consommation de produits locaux »*. Les objectifs sont donc de permettre aux agriculteurs et artisans d'écouler leur production, et aux consommateurs de trouver les produits les plus proches de chez eux. Le site Saveurs41.fr a été lancé en avril 2019 pour découvrir ou redécouvrir les producteurs et artisans de métiers de bouche du Loir-et-Cher. Il a été initié par le Conseil départemental, en partenariat avec l'Observatoire de l'économie et des territoires, et réalisé en collaboration avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, et la Chambre d'agriculture. Accessible sur ordinateur, smartphone ou tablette, il permet de trouver facilement les produits locaux par une recherche géographique ou thématique. La plateforme s'est enrichie d'un onglet « Marché et + » qui recense les marchés qui sont maintenus par arrêté préfectoral avec les producteurs ou artisans présents. Les supérettes qui proposent des produits locaux sont également référencées au fur et à mesure de leur inscription. *« La Chambre d'agriculture assure l'accompagnement des producteurs afin de leur permettre de se structurer et pour leur donner plus de visibilité par un message de communication »*, précise Fabrice Ginalhac. La base qui compte près de 300 producteurs et 100 artisans des métiers de bouche est actualisée très régulièrement afin d'offrir les informations les plus fiables possible aux consommateurs.

Agrilocal41 s'ouvre aux supérettes

De son côté, le site Agrilocal41.fr, lancé en début d'année, est un outil gratuit de mise en relation entre acheteurs de la restauration collective publique (collèges, Ehpad, hôpitaux...) et agriculteurs. Afin d'offrir un nouveau mode de distribution aux producteurs, la plateforme est désormais ouverte aux supérettes et petits commerces de proximité souhaitant proposer à leurs clients des produits locaux en provenance directe d'agriculteurs proches géographiquement. Le Conseil départemental a proposé à 180 supérettes du territoire de bénéficier de ce nouveau mode d'approvisionnement. *« Cette plateforme est pérenne et structurante, et plus il y aura de mise en relation et de commandes, plus il y aura de producteurs qui vont y répondre »*, souligne Fabrice Ginalhac. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture accompagne les producteurs dans la gestion de leur logistique, afin de mutualiser et d'optimiser les livraisons des commandes qui passent par Agrilocal41. *« Nous pouvons travailler avec les agriculteurs sur cette organisation car le site nous permet de connaître les différents flux de marchandises et de commandes, cela leur permet donc de limiter les coûts »*, précise Fabrice Ginalhac. Cette mise en relation des acheteurs avec les producteurs permet également de développer de nouveaux circuits. Le Conseil départemental gère la plateforme et la Chambre d'agriculture incite les agriculteurs à s'inscrire et les accompagne pour développer l'approvisionnement en produits locaux sur le long terme.

Plus d'infos :
Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
CS 41808 - 41018 Blois Cedex

Tél. 02 54 55 20 00
Fax : 02 54 55 20 01
accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

© D.R

© D.R

Interview : Arnaud Bessé, président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

En quoi la crise Covid-19 a-t-elle impacté les producteurs ?
Cette crise sanitaire a impacté différemment les producteurs. Pour les viticulteurs et les horticulteurs par exemple, il s'agit de conséquences fortes et directes avec des pertes financières sévères. Des solutions sont certes à portée de main, comme l'organisation de « drive », le développement de la vente par internet ou encore l'autorisation des marchés par les mairies, mais elles ne sont pas toujours simples à mettre en place pour les exploitants, notamment au niveau de la logistique. Pour les producteurs de produits frais, des réponses ont été trouvées rapidement et la population a été d'elle-même vers eux. Cette situation inédite a paradoxalement réintroduit énormément de relationnel dans l'agriculture ! Le soutien des municipalités, qui ont autorisé la réouverture des marchés en veillant au respect des gestes barrières et à la distanciation sociale nécessaire pour limiter la propagation du virus, a également permis à de nombreux agriculteurs de rebondir et de retrouver une activité de vente.

Quel a été le rôle de la Chambre d'agriculture dans le développement des circuits de proximité ?
Au niveau de la Chambre d'agriculture, nous avons travaillé main dans la main avec d'autres institutions, le Conseil départemental, la Chambre de métiers et de l'artisanat ou encore la Chambre de commerce et d'industrie pour le développement de plateformes. Ainsi, nous avons encouragé les agriculteurs à s'inscrire sur Saveurs41 et Agrilocal41 afin de trouver de nouveaux débouchés. Ces sites sont totalement gratuits d'utilisation et permettent d'alimenter la population avec des produits locaux, sains et de qualité. Un grand travail d'information et de démarchage a été réalisé par les conseillères en charge des circuits de proximité dès le début du confinement, menant à l'augmentation des inscriptions sur chacune de ces plateformes !

L'après-crise n'est pas encore pour tout de suite, mais comment envisagez-vous l'avenir suite au développement de ces circuits au plus près de la population ?
Une grande partie de ce travail était en projet, nous avions des équipes déjà mobilisées. Mais celles-ci ont dû mener ces missions dans l'urgence, rapidement et avec efficacité. Le travail abattu est colossal ! Pour la suite, notre objectif est de professionnaliser, structurer et pérenniser toutes les actions qui ont été mises en place. On s'est rendu compte que la société était réellement en attente d'une offre en alimentation locale. Cette situation de confinement a permis à la population de prendre le temps de se renseigner sur les exploitations pratiquant la vente directe, et ainsi d'aller visiter celles près de chez eux !

Pour pérenniser ces actions, nous souhaitons travailler en synergie avec tous nos partenaires actuels parmi lesquels le Conseil départemental, la CCI et la CMA sont les principaux. C'est tous ensemble que nous parviendrons à replacer les productions locales au cœur de l'économie territoriale.

Interview de Nicolas Perruchot, président du conseil départemental de Loir-et-Cher

Quelle est l'importance de consommer des produits locaux dans un département comme le Loir-et-Cher ?
En Loir-et-Cher, on a la chance d'avoir plusieurs centaines de producteurs, à la fois des maraîchers mais aussi des agriculteurs qui proposent leurs compléments de récoltes en vente directe, soit sur les marchés, soit auprès d'un réseau de particuliers. C'est évidemment important pour nous d'arriver à les soutenir et donc d'acheter chez eux. Durant cette période assez particulière, on a mis un point d'honneur à les mettre en relation avec un maximum de Loir-et-Chériens afin qu'ils puissent vivre de leur production.

Quelle est la volonté du conseil départemental au travers de la création des plateformes Saveurs41 et Agrilocal41 ?
Pour accélérer la mise en relation entre les producteurs et les acheteurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels, on a décidé, il y a un moment déjà de créer une application Saveurs41.fr. Elle permet de recenser plus de 400 producteurs et 100 artisans des métiers de bouche, les marchés et de trouver plus facilement les produits locaux. C'est un outil de facilitation de la mise en relation.

En complément, on a décidé il y a maintenant un peu plus d'un an, de lancer un projet de mise en relation entre les acheteurs de la restauration collective et les producteurs du 41 qui souhaitent mettre en ligne leurs produits. Il s'agit d'Agrilocal41.fr. Il est essentiel que l'on puisse préparer nos repas à partir de produits qui poussent ici en Loir-et-Cher, nous produisons par exemple 1 400 000 repas par an dans nos collèges.
On responsabilise davantage la chaîne, en permettant une mise en relation entre les professionnels. Cela va permettre de structurer au mieux les filières d'achat local.

Quel est le rôle du conseil départemental dans le développement des circuits de proximité ?
Le département est un facilitateur pour la mise en relation entre producteurs et particuliers et entre producteurs et acheteurs de la restauration collective. Les produits locaux et les circuits de proximité sont pour nous une priorité importante. Durant cette période de confinement, on constate que le recours aux circuits courts est encore plus important dans un département comme le nôtre. On a bon espoir de faire prendre conscience à tout le monde de l'importance qu'il y a à consommer local, à connaître la traçabilité des produits et à essayer, je pense, de s'approvisionner près de chez soi demain quand la crise sera passée.

Depuis le début de la crise, avez-vous remarqué un changement de comportement des Loir-et-Chériens vis à vis de leur consommation en produits locaux ?
Les Loir-et-Chériens font de plus en plus appel aux circuits de proximité, c'est évidemment une bonne chose pour nous. Le nombre d'utilisateurs de Saveurs41 a augmenté considérablement, nous comptons aujourd'hui 6 660 visiteurs sur les trois premières semaines d'avril. J'en suis ravi et je les encourage à continuer, c'est important. J'espère que l'on gardera ces bons réflexes par la suite, et après la crise quand on sera déconfinés. On a la chance de vivre dans un département rural, avec de la production agricole de proximité et de qualité. De plus en plus de commerçants dans les petites communes se font le relais en vendant des produits locaux. Continuons à s'appuyer sur les circuits courts pour mieux se nourrir et mieux vivre avec nos producteurs.

Les ventes augmentent en Indre-et-Loire

Les ventes alimentaires en circuits courts connaissent un véritable engouement en Indre-et-Loire. Une nouvelle plateforme vient d'être mise en ligne par la Chambre d'agriculture pour créer du lien entre producteur et consommateur.

© iStock

Ces dernières années ont vu fleurir de nombreux modes de consommation locavore, comme avec la Ruche qui dit oui (le nombre d'inscrits a été multiplié par 25 depuis le 16 mars dernier, le nombre de distribution est de 90 par semaine contre 20 en temps normal), implantée un peu partout sur le territoire, et encore les Paniers de Touraine. La crise liée au virus qui circule actuellement en France a un effet plutôt important sur les consommateurs : ils se tournent de nouveau vers les produits locaux. Les 33 marchés encore ouverts attirent du monde ; en ville, les épiceries de proximité font le plein ; les drives fermiers se développent chaque semaine un peu plus, faisant face à une demande constante des Tourangeaux ; même les incontournables Jardins de Meslay ont ouvert leur cueillette depuis le 21 avril (une personne par foyer uniquement), une initiative louée par les adeptes. Il existe ainsi des tas de solutions pour consommer local, même en temps de confinement. Difficile, parfois de s'y retrouver et de faire son choix. Alors, s'appuyant sur sa politique de soutien agricole, Tours Métropole Val de Loire a récemment proposé un guide du « consommer local » sur son site Internet. On y trouve notamment le lien lancé par Atable, Inpact37 et le Gabbto sur lequel il est possible de passer commande à une quarantaine de fermes biologiques. À l'origine, celles-ci vendent principalement leurs récoltes et produits sur les marchés et dans le secteur de la restauration.

Soutenir les filières locales

La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, quant à elle, a développé et coordonne désormais une boutique de vente en ligne et livraison à domicile ou en point relais de produits alimentaires locaux : « Mangez Touraine ». L'objectif est de faciliter l'accès à ces produits et à favoriser la consommation de proximité en plein confinement dû au Covid-19. Il s'agit de *« garantir aux consommateurs des produits issus des filières de Touraine, d'aider ainsi au maintien d'une agriculture locale et de soutenir la dynamique économique du territoire »*, explique-t-on à la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire. Pour passer par cette nouvelle plateforme, il suffit de s'inscrire, de choisir son jour et son mode de livraison, de passer sa commande (légumes, fruits, produits laitiers, viandes, jus et vins) et de récupérer les produits le jour J. La livraison (Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-les-Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire) est gratuite pendant le confinement. Les paniers étant d'ores et déjà pris d'assaut dès leur mise en vente, il faut jouer des coudes (virtuellement) pour pouvoir en acheter un. Car, forcément, les producteurs font ce qu'ils peuvent et ne peuvent récolter que ce qu'ils ont sous la main. Certains croulent sous le travail. Si cela montre un véritable intérêt des consommateurs pour l'alimentation de proximité, il faut bien évidemment que cet engouement continue, comme preuve que les enseignements du virus et du confinement portent leurs fruits (de saison !).

C.S.

Rendez vous vite sur
www.boutique.mangeztouraine.fr

FOCUS

La confédération générale de l'alimentation de détail d'Indre-et-Loire se mobilise pour le personnel soignant mobilisé dans la lutte contre le Covid 19. L'idée ? Confectionner des repas à partir de produits locaux achetés aux producteurs du coin touchés par la crise. Le site Terroir de Touraine, en fait l'écho et met en relation les producteurs et les artisans du département : *« avec cette opération de solidarité, nous souhaitions faire fonctionner les filières circuits-courts, s'engager avec les producteurs d'Indre-et-Loire, travailler des produits de qualité, confectionner des repas, et ce, dans le respect des règles sanitaires en vigueur »*, précise la confédération. Leur volonté est de soutenir le secteur de la santé avec ce qu'elle sait faire : *« réchauffer les cœurs avec un bon repas »*.

La Région met en lien producteurs et consommateurs

Depuis le 30 mars, en pleine crise du coronavirus, une plateforme en faveur des circuits courts a été mise en ligne en région Centre-Val de Loire. L'idée ? Mettre en relation les agriculteurs et les consommateurs.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et le confinement qui en découle actuellement fragilisent les producteurs agricoles. Pour les soutenir, la Région Centre-Val de Loire s'est associée à de nombreux partenaires (Chambres d'agriculture, FNSEA, Bio Centre…) pour lancer une plateforme innovante en faveur des circuits courts. Depuis lundi 30 mars, cet outil vise à « *favoriser le circuit court et à créer de nouveaux réflexes de consommation, tournés vers les produits frais et locaux* », souvent délaissés au profit de produits secs trouvables en grandes surfaces, explique-t-on à la Région. Tous les producteurs et transformateurs locaux qui le souhaitent peuvent s'y inscrire, avec les produits proposés, afin d'être recensés sur une carte interactive. Au fil des semaines, la plateforme devrait donc s'enrichir de nouveaux produits et de nouveaux points de vente de proximité.

Des centaines de points de vente

Dès à présent, toute la région est couverte par le dispositif. À l'heure où nous écrivons ses lignes, soit quelques jours après la mise en ligne du site, nous comptabilisions déjà 86 points de distributions de fruits, 112 pour les légumes, 115 pour les viandes, charcuteries et autres volailles, 153 pour les produits laitiers et les œufs, 24 pour les fleurs et les végétaux, et enfin 242 classés dans « autres », notamment les vins et spiritueux. Concrètement, si vous être consommateurs et que vous cherchez des produits frais, la plateforme indique les distributions proches de chez vous. Il suffit d'inscrire votre recherche et d'affiner vos critères, comme celui de l'agriculture biologique, pour trouver votre producteur ou point de vente. La crise du coronavirus permet à de nombreux consommateurs de prendre conscience de l'importance du circuit court et de la consommation locale. Si bien que le dispositif devrait être pérennisé afin de stimuler « *la relocalisation de la production maraîchère et agricole* » et changer notre rapport à l'alimentation sur le long terme.

C.S.

Rendez-vous sur www.produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr

Plus qu'une Région, une chance | regioncentre-valdeloire.fr

Région Centre-Val de Loire

Loiret : Les grandes enseignes misent sur l'agriculture locale

Depuis septembre 2019, le Département du Loiret soutient financièrement la plateforme Approlocal. Celle-ci met en relation les professionnels de l'alimentation et les producteurs locaux, un avantage pour tous pendant le confinement dû au Covid-19.

Au dernier trimestre 2019, le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture du Loiret ont décidé d'agir pleinement pour favoriser l'alimentation locale en lançant un projet alimentaire territorial (PAT), nommé « Mangeons Loiret ». Une enquête citoyenne a été menée afin de comprendre les habitudes et les attentes des consommateurs loirétains. Sans plus attendre, dans le même temps et le même cadre, le Département a commencé à soutenir financièrement Approlocal, une plateforme à destination des professionnels de l'alimentation pour préférer l'approvisionnement en produits locaux. Aujourd'hui, seuls les départements des Hauts-de-France et celui du Loiret se sont lancés dans cette aventure.

En plus de permettre aux consommateurs de manger local, cette fameuse plateforme permet aux producteurs d'écouler leurs stocks. « *L'objectif premier de ces deux actions, menées de front depuis la fin de l'année dernière, est d'avoir recours à une nourriture de proximité et donc de saison,* précise Marc Gaudet, président du Conseil départemental du Loiret. *Mettre en avant les produits locaux, comme les asperges de Tigy ou les fraises solognotes, c'est renouer avec la consommation de proximité qu'on a laissé tomber à un moment donné… C'est aussi moins de camions sur nos routes.* » L'idée est bien de « *réapprendre à manger de saison* ». À quoi bon déguster des fruits bio s'ils viennent d'Amérique du Sud ou des tomates en plein mois de janvier ? Au sein d'Approlocal, tous les produits ne sont pas issus de l'agriculture biologique ; tous ont leur place du moment qu'ils poussent dans le Loiret.

Grâce à la plateforme Approlocal, Marine Guerineau a vendu plusieurs centaines de kilos de farine aux grandes surfaces.

Sauver les filières en temps de confinement

Depuis le mois de décembre dernier, les producteurs locaux inscrits sur la plateforme ont été mis en relation avec les cuisines des collectivités, notamment celles des 57 collèges publics gérés par le Département. Au départ, le système, fonctionnant en circuit court, n'a été expérimenté que dans quelques établissements mais s'est rapidement étendu. Une réflexion pourrait être en cours auprès des Ehpad ; toutes les restaurations collectives peuvent effectivement bénéficier du système d'Approlocal. Récemment, plus de 15 moyennes et grandes enseignes loirétaines se sont également inscrites ces derniers mois, d'autant que jusqu'au mois de juin l'inscription est gratuite, du fait des crises sanitaire et économique actuelle. Car aujourd'hui, la consommation est bouleversée. Les Loirétains mais aussi les producteurs et les distributeurs se rendent compte des bienfaits du produit local. « *Toute une économie agricole, de filière, peut se trouver sauver par la plateforme Approlocal,* estime Marc Gaudet. *La financer est une véritable aide les maraichers, notamment.* » Les marchés, notamment, redeviennent de véritables lieux de consommation et de goût de la proximité même si, actuellement, nombre d'entre eux restent fermés*.

C.S.

**Les marchés de proximité devraient de nouveau ouvrir bientôt, mais nous n'avons pas de date à l'heure où nous écrivons ces lignes.*

Les horticulteurs souffrent

Dans le Loiret, de très nombreux horticulteurs témoignent de grandes difficultés pendant le confinement. La raison ? Les marchés, les grands événements et les jardineries sont fermées ; ils ne peuvent pas écouler leurs stocks de graines, de germes, d'arbustes et de fleurs. Le Département a ainsi décidé de leur acheter 500 000 € de fleurs et arbres, un « *geste pour inciter, aussi, les maires des communes du département à faire de même* ». Ce stock va permettre de refleurir et de verdir les collèges mais aussi les châteaux, la Route de la Rose et encore des giratoires. « *Plus que les indemnités financières, la plus belle aide est d'acheter la production,* affirme Marc Gaudet, le président du Conseil départemental. *Les agriculteurs travaillent dur. Acheter, c'est reconnaître leur valeur.* »

Confinement : la Touraine soutient ses commerçants

Face à l'interdiction d'ouvrir pour les établissements « non-essentiels » depuis le 15 mars 2020, les initiatives nationales de soutien à l'égard des commerces de proximité se multiplient sur le web, notamment à travers des plateformes en ligne. Tour d'horizon des opérations solidaires en Touraine.

Consommer local et solidaire en Touraine

À l'instar de la plateforme régionale www.produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr qui permet la mise en relation des producteurs, artisans locaux et consommateurs de la région via une carte interactive, la Ville de Tours propose un annuaire des commerçants effectuant des livraisons à domicile et/ou un point retrait en magasin. **www.tours.fr**

Par ailleurs, l'initiative « *Bon pour mon commerce* » permet de soutenir concrètement les commerçants et les artisans locaux pour leur permettre de traverser la crise sanitaire actuelle.
Le principe ? Acheter en ligne des produits ou services sous forme de bons d'achat (à partir de 20 €) utilisables dès la réouverture des commerces et jusqu'au 31 décembre 2020. Ce service est gratuit, aucune commission n'est prélevée par la plateforme.
Cette opération créée par le Conseil du Commerce de France et la plateforme nationale Petits Commerces est aujourd'hui portée par la Ville de Tours, en partenariat avec Tours Métropole, la Chambre de Commerce er d'Industrie et la Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire, et propose déjà des bons d'achats dans le secteur du tourisme, de l'alimentation, des loisirs ou encore du prêt-à-porter.
www.soutien-commercants-artisans.fr

Autre plateforme nationale présente en Touraine, « *J'Aime mon bistrot* » , qui propose de choisir une consommation ou un plat parmi les établissements présents sur une carte interactive, de les régler à l'avance et de venir les déguster à la réouverture.
Ces fonds pourront être utilisés directement par les patrons d'établissements pour leur permettre de faire face à la situation, ou plus tard pour assurer leur réouverture.
Au passage, la plateforme prélève 1,4 % de la somme perçue par l'établissement, qui sera également taxé de 0,25 € par transaction bancaire. Chaque établissement a droit à 2000 € maximum de prévente sur la plateforme.
Fin avril 2020, « *J'Aime mon bistrot* » propose déjà de soutenir une centaine de professionnels d'Indre-et-Loire. Outre l'aide financière, le site permet aux clients de laisser un message d'encouragement aux commerçants de leur choix.
www.jaimemonbistrot.fr

Grâce à #quarantAIME, la plateforme solidaire lancée par la société MyBeezBox, il est également possible de réserver des séjours « bien-être » ou des nuitées dans les hôtels tourangeaux actuellement fermés (Château Belmont, Château de Pray, La Batelière sur loire, le Clos d'Amboise…)
La plateforme ne prélève aucune commission sur les ventes et reverse 5 % de chaque commande à l'association Tous Unis contre le Virus, créée par l'AP-HP, la Fondation de France et l'Institut Pasteur.
www.quarantaime.org

Prochainement active sur Tours, la plateforme **www.aide-aux-restaurateurs.fr**, lancée par Deliveroo, La Fourchette, CentralApp et Choco, permet de trouver les établissements qui pratiquent actuellement la vente à emporter. La plateforme de livraison propose aussi d'acheter les invendus des établissements encore ouverts afin de réduire le gaspillage.

Des campagnes de soutien aux « héros du quotidien » et artisans

Dans la continuité de l'initiative nationale « Le repos des héros », l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine et les 7 Offices de Tourisme de Touraine lancent l'opération #TourainеTerredeReposdesHéros pour remercier les « héros du quotidien » et soutenir l'ensemble des professionnels du tourisme fortement impactés par la crise actuelle. Pour remercier toutes les professions qui sont sur le front depuis le début de la crise sanitaire, l'ADT Touraine propose d'offrir 60 séjours d'une valeur de 450 € et de nombreuses activités et entrées dans les monuments touristiques.

Dès le 28 avril 2020, l'ADT Touraine et les Offices de Tourisme de Touraine inviteront sur leurs réseaux sociaux respectifs leur communauté à identifier le nom d'un de leur proche ou connaissance, héros du quotidien. Un tirage au sort aura lieu le 15 mai 2020 pour déterminer les gagnants du jeu-concours, qui auront jusqu'à décembre 2021 pour les utiliser.
www.tours-tourisme.fr

La Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire organise également un jeu concours jusqu'au 11 mai 2020 pour inciter le grand public à soutenir les artisans avec des dotations en bons d'achats chez les artisans.
Le principe : publier des messages de soutien aux artisans locaux (texte, photo, vidéo) sur la page Facebook de la CMA 37 avec le hashtag #TousAvecNosArtisans.
Chaque semaine, deux gagnants seront désignés par le vote du public parmi 4 messages tirés au sort et publiés sur la page Facebook de CMA France. Chaque gagnant se verra attribuer un bon d'achat d'une valeur de 500 euros à dépenser chez les artisans inscrits sur à l'opération. **www.cma37.fr**

C.C

BON POUR MON COMMERCE
TOURS

j'♥ mon bistrot
ENSEMBLE, SOLIDAIRES

#quarantAIME

Confinement : échappées culturelles en Touraine

Grâce aux outils numériques, le confinement peut être mieux vécu par tous les adeptes de découvertes culturelles. Visites immersives des musées et sites historiques, balades virtuelles, animations sonores en ligne … Autant de propositions pour s'évader en Touraine tout en restant chez soi pendant la période de confinement.

Balade à 360° dans les rues de Tours, ses lieux incontournables et les bords de Loire

© Stevens Frémont / ADT Touraine

Envie de vous promener en ville ou de découvrir les chemins de Loire à vélo? Téléchargez gratuitement l'application de Tours Val de Loire Tourisme « Tours 360° »
Créée en 2017, cette application vous permet de visiter la ville avec les commentaires (en français ou en anglais) d'une guide conférencière. Et si vous possédez un casque de réalité virtuelle, insérez votre smartphone pour une expérience encore plus immersive.
https://play.google.com
https://apps.apple.com

Le site de la Ville de Tours propose également quelques visites virtuelles à 360° avec commentaires sonores sur le site http://360.tours.fr

Découvrir l'art contemporain

centre de création contemporaine olivier debré

Le Centre de création contemporaine Olivier-Debré à Tours propose de visiter ses quatre espaces d'expositions, dans le bâtiment de 4 500 m² imaginé par les architectes portugais Manuel Aires Mateus et Francisco Aires Mateus. Compatible avec casques de réalité virtuelle.
https://www.cccod.fr

La Touraine de Léonard de Vinci

Plongée immersive au Château du Clos Lucé à Amboise, dernière demeure du génie italien Léonard de Vinci. Cette visite virtuelle vous immerge dans les ateliers artistiques et scientifiques du célèbre inventeur, et dans le parc du château. À découvrir également trois expositions en ligne autour de l'histoire qui relie l'homme à la France, autour de son inventivité visionnaire et de son rapport à la nature.
https://artsandculture.google.com

Spectacles et journal de bord du Centre Dramatique National de Tours

théâtre olympia
centre dramatique national de Tours direction Jacques Vincey

Depuis le 24 mars, l'équipe du théâtre Olympia propose une plateforme numérique actualisée régulièrement. Vous pourrez y faire une visite virtuelle du théâtre, visionner des spectacles, et vous inscrire en ligne pour des lectures téléphoniques de poésie, de littérature ou de théâtre.
https://cdntours.fr

Lire et écouter Ronsard au Prieuré Saint-Cosme

© ADT Touraine / JC Coutand

Le prieuré Saint-Cosme, demeure de Ronsard, propose d'écouter et lire des poèmes de l'auteur du XVIe siècle, extraits de la scénographie du prieuré, dont *« Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie »*, *« J'ai l'esprit tout ennuyé … »* ou *« Discours des misères de ce temps »*
https://www.prieure-ronsard.fr

Opération « Je lis Balzac » au Château de Saché

Le musée Balzac vous invite à (re)lire La Comédie humaine et à partager vos lectures, impressions et compte rendus sur les réseaux sociaux en utilisant le hashtag #jelisbalzac. Les médiateurs du musée seront les premiers à partager avec vous leurs expériences et à vous lire des extraits des œuvres qu'ils apprécient particulièrement. Sur la page Youtube du musée, nombreuses vidéos d'auteurs et artistes qui partagent leur point de vue sur Balzac.
http://www.lysdanslavallee.fr
https://www.youtube.com

Par ailleurs, les enfants pourront apprendre en ligne à dessiner Mistigris, le chat malicieux des visites contées jeune public du musée Balzac.
https://www.youtube.com

Immersion dans les forteresses de Chinon et Loches

© ADT Touraine / DDarrault

Partenaires de la plateforme *« Art & Culture »* de Google, la Forteresse royale de Chinon et la Cité royale de Loches proposent des visites virtuelles à 360° et des expositions de leurs collections par le prisme notamment de trois femmes qui ont marqué leur histoire : Jeanne d'Arc à Chinon, Anne de Bretagne et Agnès Sorel à Loches.
https://artsandculture.google.com/partner/forteresse-royale-de-chinon
https://artsandculture.google.com/partner/cité-royale-de-loches

Parcours sonore rabelaisien à La Devinière

Grâce à une application mobile gratuite, le Musée Rabelais propose une découverte sensorielle et littéraire sur le sentier d'interprétation menant jusqu'à l'Abbaye de Seuilly. Le visiteur-promeneur fait ainsi une véritable lecture contemporaine du paysage.
https://play.google.com/store
https://apps.apple.com/

La vie de Château .. chez vous !

Partez à la (re)découverte des célèbres Châteaux de la Loire, de Chambord à Villandry en passant par Chenonceau, Azay-le-Rideau ou Amboise. Visites virtuelles et expositions en ligne gratuites.
https://artsandculture.google.com

Focus hebdomadaire d'une œuvre du Musée-Hôtel Morin d'Amboise

Datant de la première Renaissance française, alliance du gothique français et de la Renaissance italienne, le Musée-Hôtel Morin fût la maison particulière de Pierre Morin, trésorier de Louis XII. En cette période de confinement, découvrez gratuitement chaque vendredi une œuvre du musée en visite virtuelle.
https://www.ville-amboise.fr

Thématique hebdomadaire autour des collections du Carroi-musée de Chinon

Pendant le confinement, le Musée d'art et d'histoire de la ville de Chinon met en avant chaque semaine l'une de ses 8 600 œuvres, dont la Chape Saint-Mexme, plus grand tissu du XIIe siècle conservé en Europe et le portrait de Rabelais par Delacroix.
http://musees.regioncentre.fr

Live en direct des jardins du Château du Rivau

© Stevens_Frémont

Dès le vendredi 10 avril 2020 à 19h, les propriétaires du Rivau à Lémeré proposeront un live en direct des jardins du château sur Instagram, pour un bol de fraîcheur printanière.
https://www.instagram.com/chateaudurivau

Exposition virtuelle au Musée de la Préhistoire du Grand-Pressigny

© CD37/Stevens Frémont

Le musée propose de découvrir en ligne le travail des premiers artisans tailleurs de pierre, entre Touraine et Europe occidentale.
https://webmuseo.com

Lancement de la plateforme “j’aime le Val de Loire”

Présente sur les réseaux sociaux depuis mai 2018, la marque “J’Aime le Val de Loire” a lancé en avril 2020 une plateforme web mettant en valeur les lieux du patrimoine, l’histoire, le savoir-faire local et l’ensemble des acteurs du tourisme du Val de Loire. Un projet initié par Adrien Bourgois.

Quelle est l’origine de ce projet ?
Adrien Bourgois :
« J’ai eu un véritable coup de cœur pour la Touraine en arrivant de ma Picardie natale fin 2009. Autant pour sa qualité de vie que pour la richesse de son patrimoine.
Ayant travaillé dans l’hôtellerie pendant quinze ans, j’ai eu envie de pouvoir partager des idées de sorties en Val de Loire, de mettre en avant des lieux connus ou plus insolites, des acteurs du tourisme, et raconter leur histoire.
Après une formation en web marketing, j’ai créé les pages Facebook et Instagram J’m le Val de Loire, en postant régulièrement des événements autour du patrimoine ligérien. En moins de deux ans, la communauté s’est développée avec plus de 15 000 followers.

Quelles nouveautés avec cette plateforme web ?
Adrien Bourgois :
Aujourd’hui, au-delà du côté éphémère des réseaux sociaux, la plateforme web met en avant le patrimoine et le savoir-faire du Val de Loire grâce à des chroniques historiques et des interviews publiées régulièrement dans un blog. Je viens par exemple de publier un entretien avec Jean-François Boucher, Meilleur Ouvrier de France, scénographe floral au Château de Chenonceau.
Je propose également aux acteurs du tourisme (châteaux, musées, hôtellerie, restauration…) de créer une page dédiée sur la plateforme afin de booster la visibilité de leur activité, moyennant un abonnement. »

Quels acteurs soutiennent le projet ou souhaitent déjà y fédérer ?
Adrien Bourgois :
« Le projet est soutenu depuis 2018 par l’Agence départementale du Tourisme en Touraine, et relayé dans les différents Offices de Tourisme. En février 2020, j’ai présenté la nouvelle plateforme au salon Numérique et Tourisme au château de Blois.
Je travaille avec des passionnés d’histoires bénévoles qui rédigent les anecdotes et portraits historiques sur le site (les Instagrameurs @pepite1991 et @historic_all présents notamment).
De nombreux photographes bénévoles me proposent d’utiliser leurs clichés également. Et je suis associé à un développeur web pour la plateforme (collectif « Clairement Web »).
L’Office de Tourisme de Loches vient de valider sa participation et aura prochainement sa page dédiée sur la plateforme. Peut-être bientôt aussi ceux d’Amboise et de Sologne. »

© Max of Pics

Adrien Bourgois, fondateur de J’m le Val de Loire.

> *“ j’ai eu envie de pouvoir partager des idées de sorties en Val de Loire, de mettre en avant des lieux connus ou plus insolites, des acteurs du tourisme, et raconter leur histoire ”*

Quel budget a été nécessaire pour lancer le projet ?
Adrien Bourgois :
« Pour créer les pages sur les réseaux sociaux, pas de budget nécessaire. En revanche j’ai dû investir plus de 2000 € pour la plateforme web. »

Face à la crise actuelle de COVID-19, comment adaptez-vous le lancement de votre plateforme ?
Adrien Bourgois :
« J’ai décidé de permettre à l’ensemble des lieux touristiques (châteaux, lieux historiques, et musées) de créer leur page gratuitement et de reporter la mise en place de notre offre payante à l’année prochaine. J’invite l’ensemble des châteaux, lieux historiques et musées à me contacter afin que je publie une présentation de leur lieu, des photos ainsi que leurs horaires et tarifs. les événements seront mis en avant régulièrement dans des articles de blog et continueront d’être diffusés sur Facebook et Instagram. »

C.C

https://jmlevaldeloire.com
https://www.facebook.com/JmleValdeLoire/
https://www.instagram.com/jmlevaldeloire/

AMPLITUDE AUTOMOBILES TOURS
7 RUE BENJAMIN FRANKLIN
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
02 47 27 21 21

Consommations en cycle mixte de la Nouvelle BMW Série 2 Gran Coupé selon motorisations : **4,9 à 8,0 l/100 km**.
Émissions de CO_2 : **120 à 188 g/km** en cycle mixte selon la norme WLTP.
BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le-Bretonneux.